

Rapport d'activités et Rapport en matière de Développement durable

- 2019 -

Services et Sommaire

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Jean-Jacques DELORY - 03 44 15 68 17

CABINET

Directeur de cabinet : François MIQUEL - 03 44 79 40 84

Chef de cabinet : Stéphane LANDRY - 03 44 15 68 27

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Sylvia BARIS-VERRECCHIA - 03 44 79 40 11

PÔLE ADMINISTRATION

Samira MOULA - 03 44 15 68 71

- Prévention Sécurité : 03 44 79 42 49
- Vie associative : 03 44 79 42 38

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Jérôme LASSERON - 03 44 15 68 64

- Aménagement : 03 44 15 68 65
- Développement économique : 03 44 15 68 33
- Logement : 03 44 79 41 35
- Politique de la ville : 03 44 79 41 30

PÔLE ÉDUCATION, SPORT, CULTURE, TOURISME

Benjamin MEUNIER - 03 44 79 40 45

- Éducation : 03 44 79 42 50
- Sport : 03 44 79 40 61
- Culture : 03 44 15 67 00

PÔLE TECHNIQUE OPÉRATIONNEL

Stéphane CAILLOUX-LEMOIGNE - 03 44 10 52 50

70, rue de Tilloy - 60000 Beauvais

- Environnement : 03 44 15 68 03
- Assainissement et Eau : 03 44 10 52 57
- Transports : 03 44 10 52 61

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Anne-Catherine ENGELHARD - 03 44 79 41 70

DIRECTION DES FINANCES

Pierre MAUHIN - 03 44 79 41 45

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

Nicolas SCHOCKAERT - 03 44 79 41 53

DIRECTION DEVELOPPEMENT DURABLE SANTE PROSPECTIVE TERRITORIALE

Guillaume SERGEANT - 03 44 79 42 16

Les compétences	11
Développement économique	11
Aménagement du territoire	19
Habitat	28
Transports	36
Assainissement	39
Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie	43
Équipements culturels et sportifs	53
Tourisme	60
Relais des assistantes maternelles	65
Enseignement	67
Politique de la ville	70
Services ressources	74
Les indicateurs de suivi	79
Chiffres clés	79
Indicateurs de suivi	79
Indicateurs d'exemplarité interne	84

Introduction

Comme exigé par la loi du 12 juillet 1999, la présidente adresse aux communes membres de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) un rapport annuel retraçant l'activité intercommunale. Chaque maire doit ensuite présenter le rapport au conseil municipal en séance publique et faire entendre les délégués de la commune auprès de la CAB. Le rapport est toujours accompagné du compte administratif arrêté par le conseil communautaire.

La loi oblige également la publication annuelle d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants (la loi dite « Grenelle II »).

La CAB a fait le choix de fusionner les deux rapports (activité et développement durable) afin de faire une analyse complète, à la fois financière et extra-financière, de ses activités.

Le rapport est organisé par compétence exercée par la CAB selon ses statuts. Pour chaque compétence, le rapport décrit la stratégie et les objectifs définis dans les documents encadrants la concernant.

Ensuite, le rapport dresse le bilan des principales activités relatives à la compétence en 2019.

Et, enfin, les activités sont analysées selon les cinq finalités de développement durable comme définies par le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie :

- lutte contre le changement climatique,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Les activités des services ressources sont également décrites et analysées à l'aune des finalités de développement durable.

Le rapport inclut aussi des chiffres-clés et des indicateurs de suivi pour chaque finalité de développement durable au niveau territorial. Ces indicateurs ont pour objectif d'aider à l'évaluation de nos actions sur notre territoire. L'identification d'indicateurs pertinents, accessibles et fiables est un travail en cours et voué à être amélioré année par année. Un tableau des indicateurs vise à suivre l'impact de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la CAB. Ces indicateurs viennent de sources internes, soit des services, soit des délégués, sauf quand indiqué.

Le Mot de la présidente

Je suis très heureuse de vous présenter le rapport d'activités et de développement durable de communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) pour l'année 2019.

Ce document est une synthèse de ce qui a été mis en œuvre et réalisé par la CAB au bénéfice des habitants du Beauvaisis l'an dernier.

C'est le reflet de notre engagement quotidien, celui des élus et celui des services de l'Agglo, en faveur de nos concitoyens. À travers les compétences que nous exerçons, par le biais de nos multiples champs d'intervention, nous démontrons jour après jour notre détermination de faire du Beauvaisis un territoire dynamique, résolument tourné vers l'avenir, qui s'attache, dans le même temps, à être attentif à chacun de nos habitants.

Économie, aménagement du territoire, habitat, transports, tourisme, sports, culture, relais assistantes maternelles, politique de la ville, enseignement et mise en place de services ressources sont autant de domaines dans lesquels les projets que nous portons ont pour objectif de favoriser l'émergence d'une véritable harmonie à l'échelle du territoire. Harmonie entre tous les habitants, quelle que soit leur commune de résidence ; harmonie entre toutes les communes, quelle que soit leur taille et, enfin, harmonie entre le rural et l'urbain, dont la complémentarité est une richesse pour le Beauvaisis.

Ce rapport d'activités nous permet de mesurer le chemin parcouru au cours de l'année 2019 et d'évaluer ce qu'il reste à mettre en œuvre pour ce territoire, ses 53 communes et ses quelque 105 000 habitants.

Moyen de présenter l'activité passée, ce document est aussi un outil de travail précieux qui nous aide dans nos prises de décisions et nous permet d'affirmer le Beauvaisis comme une terre d'avenir et d'ambition au cœur de l'Oise.



Caroline CAYEUX

Présidente de la communauté
d'agglomération du Beauvaisis

Présentation



- 53 communes
- Département : Oise (60)
- Région : Hauts-de-France

A une heure de Paris par le train et l'autoroute A16

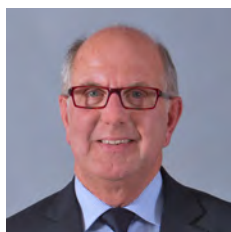
Aéroport international de Beauvais Tillé desservant les grandes capitales et villes européennes

Conseil communautaire 2019



Caroline CAYEUX,
Présidente, Maire de Beauvais

15 Vice-Présidents :



1. Dominique DEVILLERS,
Maire de Juvignies



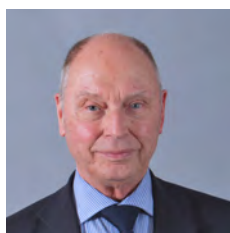
2. Jean-Marie JULLIEN,
Conseiller municipal de Beauvais



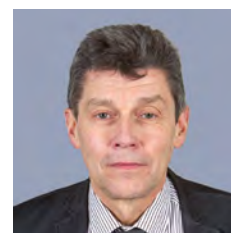
3. Gérard HÉDIN,
Maire de Saint-Paul



4. Franck PIA,
1^{er} adjoint au Maire de Beauvais



5. Robert CHRISTIAENS,
Maire de Auneuil



6. Jean-François DUFOUR,
Maire de La-Neuveville-en-Hez



7. Charles LOCQUET,
Conseiller municipal de Beauvais



8. Jacques DORIDAM,
Conseiller municipal de Beauvais



9. Bruno MARCHETTI,
Maire de Tillé

Conseil communautaire 2019 SUITE



10. Olivier TABOUREUX,
Adjoint au Maire de Beauvais



11. Béatrice LEJEUNE,
Maire de Bailleul-sur-Thérain



12. Gilles BOITEL,
Maire de Therdonne



13. Fatima ABLA,
Conseiller municipal de Beauvais



14. Arnaud DE SAINTE MARIE,
Adjoint au Maire de Beauvais



15. André COËT,
Maire de Crèvecœur le grand

Conseil communautaire 2019 SUITE

102 conseillers communautaires :

Dominique DEVILLERS ,
Jean-Marie JULLIEN,
Gérard HEDIN,
Franck PIA
Robert CHRISTIAENS
Jean-François DUFOUR
Charles LOCQUET
Jacques DORIDAM
Bruno MARCHETTI
Olivier TABOUREUX
Béatrice LEJEUNE
Gilles BOITEL
Fatima ABLA
Arnaud DE SAINTE MARIE
André COËT
Martine DELAPLACE
Gilles DEGROOTE
Jean-Paul CORDIER
Jean-Luc BRACQUART
Frédéric GAMBLIN
Christian SADOWSKI
Laurent LEFEVRE
Laurent DELMAS
Jean-Louis VANDEBURIE
DELEGUES TITULAIRES
Jean-Marie DURIEZ
Jean-Luc BOURGEOIS
Élisabeth LESURE
Edmond BAILLY
Jean-Jacques DEGOUY
Alain DRUJON
Hubert PROOT
Claude POLLE
André DUTHOIT
Noël VERSCHAEVE
Jacques BILLORE
Nicole WISSOTZKY
Erik MULLOT
Nelly DEBRYE
Jean-PAUL TERNISIEN
Jean-Louis CHATELET
Laurent SAULNIER
Pierre MICHELINO
Serge COURTOIS
Catherine THIEBLIN
Jean-Pierre SENECHAL
Dominique CORDIER
Philippe DESIREST
Françoise BRAMARD
Florence ITALIANI
Marie Claude DEVILLERS

DELEGUES TITULAIRES

Didier LEBESGUE
Michel ROUTIER
Claudine GEOFFROY
Denis NOGRETTE
Corinne CORILLION
Yves SAJOT
Hubert VANYSACKER
Régis LANGLET
Christophe de l'HAMAIDE
Anne GEFFROY
Joël LIONNET
Anne FUMERY
Dubois Jean-jacques
Jacqueline FONTAINE
Jean-Charles PAILLART
Alain ROUSSELLE
Ada Djenadi
Guylaine CAPGRAS
Philippe VAN WALLEGHEM
Manuel BALACHE
Nathalie BERTOIS
Béatrice PERNIER
Sylvain FRENOY
Jean-Luc SAUVE
Bruno GRUEL
Patrick SIGNOIRT
DELEGUES TITULAIRES
Thibaud VIGUIER
Cécile PARAGE
Laurent DELAERE
Aysel SENOL
Jérôme LIEVAIN
Mamadou LY
Philippe VIBERT
David ILLIGOT
Christophe GASPART
David NEKKAR
Charlotte COLIGNON DUROYON
Grégory PALANDRE
Salima NAKIB
Christophe TABARY
Grégory NARZIS
Aymeric BOURLEAU
Mehdi RAHOUI
Mohrad LAGHRARI
Nathalie KABILE
Aissé TRAORE
Benoît MIRON
Antoine SALITOT
Chanez HERBANNE
Élodie BAPTISTE

Les commissions 2019

Commission n°1 : Administration et finance

Commission n°2 : Aménagement du territoire, patrimoine immobilier et développement numérique

Commission n°4 : Politique de la ville, habitat

Commission n°5 : Environnement et cadre de vie

Commission n°6 : Développement économique, enseignement supérieur, mobilité

Commission n°7 : Équipements culturels et sportifs, tourisme, petite enfance

Développement économique

La compétence obligatoire en matière de développement économique de la CAB comprend :

- **l'entretien et la gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire ;**
- **les actions de développement économique d'intérêt communautaire.**

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

La compétence de développement économique est encadrée par les stratégies définies par le projet de territoire de développement durable « Beauvaisis 2030 » et le schéma de cohérence territorial (SCoT) qui établissent les objectifs suivants :

Projet de territoire de développement durable « Beauvaisis 2030 » :

- retenir et attirer des habitants, des actifs et des talents ;
- diversifier l'économie beauvaisine ;
- favoriser la création des nouvelles entreprises, particulièrement dans des domaines porteurs de l'économie de demain ;
- retenir des jeunes diplômés sur le territoire ;
- développer une économie productrice d'emplois, surtout d'emplois qualifiés ;
- créer un pôle d'excellence autour de l'agrobusiness.

Schéma de cohérence territoriale :

- Créer entre 5 000 et 6 000 emplois nouveaux entre 2012 et 2020 (soit 625 à 750 par an).

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Gestion des zones d'activités communautaires

La CAB assure la commercialisation et le suivi de zones d'activités : le parc d'activités du Haut-Villé (depuis 2000) ; la zone d'activité de Pinçonlieu (depuis 2006) ; la zone d'activité des Champs-Dolent (depuis 2005), la zone des Champs-Dolent (ZFU - TE) et, depuis 2014, la zone d'activité NOVAPARC et celle d'Auneuil.

Les zones d'activité commercialisées par la CAB comptent 3 000 emplois fin 2019.

- La ZAC NOVAPARC est encore en phase d'aménagement et devrait être prête pour une commercialisation effective mi-2020.
- La ZAC Saint-Mathurin sur la commune d'Allonne est en phase d'aménagement. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la zone d'activités économiques d'Auneuil est déclarée d'intérêt communautaire.

Le commerce constitue un levier économique important à l'échelle du territoire communautaire de par la dimension de création de lien social et d'emploi qui lui est directement rattachée.

Ainsi, la CAB est fortement engagée en faveur du développement et du maintien des activités commerciales. Elle accompagne les porteurs de projets dans les démarches liées à leur implantation commerciale (conseil sur l'implantation et recherche de local, aide à la recherche de financement, démarches d'urbanisme...). La CAB agit également en soutenant les acteurs (associations et chambres consulaires) qui contribuent à faire du Beauvaisis un territoire dynamique sur le plan de l'attractivité commerciale.



Afin de faciliter l'accompagnement des porteurs de projets, la CAB s'est dotée en 2018 d'un Observatoire du commerce ayant pour objet de quantifier et de qualifier l'évolution du paysage commercial sur l'ensemble des 53 communes de l'agglomération.

Cet outil s'inscrit dans une logique de maîtrise du développement commercial et de sa spatialisation, en facilitant, par exemple, la ré-exploitation de locaux commerciaux vacants ou la préservation d'un équilibre sur la typologie des activités.

L'hyper-centre de Beauvais compte, début 2020, 330 cellules commerciales, dont 25 locaux vacants. Ces cellules représentent un taux de vacance de 6,85 %. C'est inférieur à la vacance commerciale des villes moyennes sur le territoire national qui s'élevait à 12 % au titre de l'année 2019. Avec une part de 37 % d'enseignes nationales, le centre-ville de Beauvais constitue une polarité commerciale importante pour l'ensemble de l'agglomération du Beauvaisis.

Accueil des cadres

En 2009, la CAB a mis en place une cellule d'accueil des cadres. Elle a pour objectif, d'une part, d'aider les entreprises souhaitant mettre en place un accompagnement favorisant l'intégration de leurs nouveaux salariés venant d'un autre département et, d'autre part, d'accompagner ces nouveaux collaborateurs dans leurs démarches d'installation.

Cette cellule propose gratuitement un accompagnement personnalisé dans la recherche d'un logement et, si nécessaire, aide aussi dans la recherche d'un emploi pour le conjoint. La pochette d'accueil comprend tous les documents nécessaires (écoles, crèches, agences immobilières, médecins, plan de la ville, informations touristiques et culturelles, etc.).

Enfin, pour encourager ces cadres à découvrir le Beauvaisis et à tisser un nouveau réseau relationnel et amical, la cellule organise diverses rencontres (inaugurations, visites du patrimoine, etc.) pour ses membres et communique une lettre hebdomadaire d'actualités afin de les informer sur les loisirs et les grands événements sportifs ou culturels à venir.

Depuis 10 ans, 502 familles (dont 40 cadres en 2019) ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif. Ce service participe par toutes ses activités à promouvoir notre territoire.

Pépinière et hôtel d'entreprises

La pépinière et hôtel d'entreprises (Start Lab) a consolidé depuis son 10^{ème} anniversaire une image positive et une offre de services plus vaste et adaptée aux nouveaux modèles d'entreprises. Ainsi, entouré de ses partenaires et en lien avec le nouvel incubateur accélérateur de l'Oise ITerra, Start Lab offre aujourd'hui un environnement et des services adaptés aux entreprises de service traditionnelles, aux start up ou entreprises innovantes, aux jeunes entreprises universitaires. Il propose également un panel d'activités d'animation et de sensibilisation à l'entrepreneuriat. Au 2^{ème} semestre 2019, une nouvelle offre de manifestations, baptisée « Les Rencontres du Start Lab », a vu le jour. Elle comprend des moments conviviaux et d'échanges de compétences au sein du Start Lab, le 2^{ème} jeudi du mois.

La nouvelle dénomination commerciale « Start Lab », incubateur et pépinière d'entreprises, se confirme, illustrant son offre renouvelée d'accompagnement pour les entreprises innovantes.



Courant 2019, des nouveaux partenariats se sont consolidés autour de l'économie sociale et solidaire par la participation, le référencement des activités de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) ou encore via le pôle territorial de coopération économique Émergence Beauvaisis, qui fixe son lieu de permanences au Start Lab les mercredis et facilite ainsi rencontres et échanges d'informations.

L'engouement de plus en plus marqué des jeunes pour l'entrepreneuriat ouvre un champ d'action nouveau. Six visites de lycéens ont été réalisées au cours de 2018. Des facilitations d'accès aux réseaux du ministère de l'Éducation Pepite, à l'association Les Entrep' et à l'association Entreprendre pour Apprendre ont été fréquentes en 2019.

Le programme Créactifs, dédié aux jeunes des quartiers sensibles de Beauvais, a facilité l'organisation de 6 escape games pour des jeunes entre 12 et 24 ans, en lien avec l'association Unis Cité, en les permettant de s'introduire dans l'entrepreneuriat.

Enfin, le taux de réussite des entreprises passées par la pépinière se maintient à 93 % à trois ans et 86 % à cinq ans, largement au-dessus de la moyenne nationale de 53 % à 5 ans.

Proch'emploi

La plateforme territoriale a été lancée en mars 2017. C'est, avant tout, un réseau de chefs d'entreprise soucieux de réduire l'opacité du marché de l'emploi et de permettre la relation directe entre le demandeur d'emploi et l'entreprise.

Dans cette optique, sont organisées des rencontres entre demandeurs d'emploi et chefs d'entreprise. Ces rencontres sont l'occasion pour les jeunes participants de demander des conseils aux chefs d'entreprise, mais aussi de se constituer un réseau de professionnels qui pourront les accompagner dans leurs démarches de recherche d'emploi.

Il ne s'agit pas de promettre un emploi aux jeunes qui y participent mais bien de leur permettre un réel échange avec des employeurs afin qu'ils appréhendent mieux le monde de l'entreprise, les attentes des employeurs lorsqu'ils recrutent et de leur faire profiter de notre réseau.

Ce service Proch'emploi est proposé aux entreprises du territoire afin d'identifier les offres cachées et les difficultés de recrutement sur la zone d'emploi de Beauvais. Il agit quel que soit le projet (développement d'activité, implantation, remplacement), la qualification et l'expérience souhaitée ou le métier (préparateur de commande, ingénieur, commercial...).

La plateforme en chiffres

- 38 chefs de file actifs.
- 15 réunions circuits courts ont eu lieu. Elles ont regroupé 191 jeunes et 51 DRH ou chefs d'entreprises dans les lieux suivants : Beauvais - Start Lab / Pépinière des entreprises Bresles - Mairie Quartier St Jean - MSIH Emmaüs Maison de l'Emploi et de la Formation Quartier St Lucien - ALSH Europe Auneuil - Salle Socioculturelle Quartier Argentine - Espace Morvan.
- Depuis avril 2017, 555 entreprises ont été visitées.
- 472 offres ont été enregistrées depuis 2017 dont 70 % d'offres non connues.
- Entre 30 et 40 offres hebdomadaires en portefeuille mise en poste Beauvais depuis 2017.
- Au 5 juin 2020, en cumulé, 291 embauchés sur les offres gérées par la Plateforme du Beauvaisis (52,06% CDD ; 46,82% CDI ; 1,12% alternance).



Prospection développement économique et marketing territorial

La CAB communique et valorise les atouts économiques du territoire au-delà de ses frontières (national et international) pour faire du Beauvaisis une destination logique d'implantation et de développement.

Le volet développement économique exogène et le marketing territorial ont pour objectif de promouvoir et communiquer pour détecter et accompagner des porteurs de projets et générer des implantations et de la création d'emplois en valorisant le territoire.

Chiffres clés

- Participation à 8 salons pro exposant / Mise en place de 8 stands : Salon des Entrepreneurs - Sima Machinisme agricole - Vivatechnology (Innovation) - Salon de la Franchise - Salon Siec de l'immobiliser Commercial - Place des entreprises - Entreprises et territoires - Simi Salon de l'immobilier d'entreprises.
- Prospection sur 7 salons visiteurs.
- + 250 prises de contacts.
- De nombreuses visites sur le terrain (présentation d'offres foncières ou immobilières aux porteurs de projets)
- Édition de 5 brochures (pour le service Commerce - pour le pôle Rev'agro)
- Préparation des panneaux 4X3 et d'un site internet pour la zone Novaparc
- Organisation du salon La place des entreprises au sein de salon Entreprises et territoires
- Réalisation de kakémonos. (Pôle Rev'agro - Service Insertion)
- Organisation de 5 Educ-tours (Business France - Nord France invest - Regional Partners)
- Gestion des demandes des investisseurs émanant de nos 3 partenaires :
 - > Région / Nord France Invest / Regional Partner (150 projets.)
 - > Organisation avec la DGSI d'une journée de formation : sensibilisation des entreprises sur les dangers des salons professionnels concernant principalement l'innovation.
- Concrétisation des implantations de :
 - > Plateforme logistique Noz à Bresles (création de 100 emplois en perspective)
 - > Maschio Gaspardo (machinisme agricole) - Zone du Haut Villé (50 emplois à terme)
 - > Kiece - Beauvais (20 emplois)
 - > Groupe Anveol (4 emplois)
 - > Sodexo / Sagère plateforme logistique à Bresles (30 emplois)
 - > Ribegroup / Promer Ocean (+ 20 emplois objectifs - implantation Novaparc 2021)



ACTIONS PHARES

- Création de support de prospection et de communication
- Organisation d'Éduc-tour auprès des prescripteurs
- Organisation et participation à des salons professionnels
- Organisation de tournées de prospection
- Organisation de prospection immobilière et foncière surtout le territoire de l'Agglomération
- Organisation de visites d'investisseurs sur le terrain
- Gestion des dossiers partenaires
- Mise en place des assises du marketing territorial.

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

Développement des alternatives à la voiture

Les zones d'activités sont desservies par le réseau de bus et dotées de trottoirs et de pistes cyclables.

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Limitation de l'étalement urbain

Les zones d'activité consomment des surfaces et participent à l'étalement urbain. Cependant, elles contribuent également à développer l'activité économique et à créer de l'emploi. La CAB vise à maximiser les retombées économiques de chaque zone.

À titre d'exemple, le parc d'activité du Haut-Villé comptait fin 2019, 45 emplois par hectare et la zone d'activité de Pinçonlieu 35 emplois par hectare, au-dessus des 30 emplois par hectare qui est le standard pour les zones d'activité de France.

L'entretien des espaces verts de la structure de la pépinière d'entreprises (Start Lab) est organisé par la direction des parcs et jardins de la Ville. Avec une politique visant la biodiversité, plusieurs actions ont été proposées et retenues dans ce service au long des dernières années.

Depuis 2011, une zone de prairie sauvage en éco-pâturage prend place dans les jardins de la pépinière d'entreprises. Des moutons de la race Ouessant sont installés dans la période entre mars et octobre dans une zone spécialement clôturée et définie, d'un périmètre d'environ 1 km². Depuis un an, ces moutons, en nombre variable suivant les disponibilités et les âges des animaux ont facilité l'émergence de différentes espèces de plantes, dont les orchidées autochtones de l'espèce *Ophrys apifera*.



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Accès à l'emploi pour tous

Depuis 2014, le forum emploi a été repris dans un dispositif global ; organisé par la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) et la CAB, il vise à aider des habitants, notamment des quartiers prioritaires, à accéder aux emplois dans la zone franche urbaine.

1 693 visiteurs ont été accueillis en 2019 dont 879 habitants de la CAB.

Le 10 mars 2016, la CAB a ouvert une plateforme numérique, emploi.beauvais.fr, dédiée à l'emploi local.

Pour recenser les emplois, les stages et les formations de façon la plus exhaustive possible, la plateforme utilise un moteur de recherche intelligent qui indexe de façon simultanée une grande quantité de données pour réunir les offres publiées sur les principaux sites dédiés à l'emploi, puis les rend accessibles en temps réel.

Travailler près de chez soi représente une demande forte et recruter localement est aussi une demande récurrente des entreprises. C'est pourquoi la CAB a décidé de créer cet outil inédit dans l'Oise qui propose deux services gratuits : un service aux candidats à la recherche d'un emploi, d'un stage ou d'une formation et un service aux professionnels qui souhaitent déposer une offre.

Accessible sur internet, tablettes et téléphones mobiles, cette plateforme recense toutes les offres d'emploi, de stages et de formations disponibles dans le Beauvaisis et les diffuse en temps réel.

La plateforme est en phase avec la politique de services aux entreprises locales développée par la CAB puisqu'elle permet aux acteurs économiques de recruter plus facilement dans le Beauvaisis. Elle est dédiée à tous les employeurs, PME, commerçants et artisans du territoire, même ceux qui ne publient pas encore systématiquement leurs offres sur internet et qui ont ainsi la possibilité de les déposer gratuitement et facilement sur emploi.beauvais.fr.

Cette plateforme numérique se veut un facilitateur de la mise en relation entre entreprises et habitants ainsi qu'un « animateur » des énergies locales, capable de rendre visibles toutes les initiatives locales en faveur de l'emploi.

Des échanges sont programmés entre des chefs d'entreprise et des jeunes en formation avec l'objectif de rapprocher des publics divers. Ceci était le cas du groupement de 15 jeunes retenus pour le conseil départemental des jeunes qui ont réalisé une vidéo portant comme sujet « L'Oise créative et de demain ». Cette vidéo présentée au conseil départemental de l'Oise présentait trois exemples d'entreprises créatives et innovantes soutenues à la pépinière : Ma15zen de Bellovacom, H2O2 Consulting et Educaref de François Treca.



Dynamique de développement suivant des modes de production et consommation responsable

Développement d'une économie durable

Le 14 mai 2018, la CAB a officialisé la création du Pôle territorial en Innovation, Agritech et Numérique agricole rassemblant les acteurs experts de l'agrobusiness présents sur le territoire : AGCO, Isagri, GIMA, le Cetim et UniLaSalle.

Son ambition : faire du Beauvaisis un territoire emblématique et d'excellences reconnues sur les technologies agricoles.

Sous le nom de Rev'Agro, ce Pôle fédère ainsi ses acteurs et l'écosystème présent sur le territoire dans les agroéquipements. Sa structuration juridique est en cours. En 2019, les premiers supports de communication ont pu être réalisés.

Ce pôle d'excellence a également pour objectifs, pour le Beauvaisis et ses entreprises de :

- Gagner en Notoriété et en attractivité au niveau national et international pour susciter l'intérêt des acteurs externes.
- Mettre en œuvre des coopérations et la mutualisation.
- Favoriser les recrutements en externe et sur le territoire en mettant en place une offre de formation adaptée et contribuer à la préservation de ces talents.
- Favoriser le développement d'entreprises existantes et la création de nouvelles entreprises en apportant un soutien à leur développement et faciliter leur implantation sur le territoire.

Et ce, en travaillant sur les 3 axes prioritaires validés par ces partenaires :

- l'animation et la promotion du territoire du Beauvaisis
- les projets entreprises
- la recherche et les formations

En novembre 2018, le pôle a organisé la journée « Les AgTech de demain » dans le cadre des Rencontres régionales de la Recherche et de l'Innovation (RRI) en HDF dans les locaux d'AgriLab*. Lors de la dernière édition des RRI, Rev'Agro a organisé une matinée sur les objets connectés en agriculture le 19 novembre 2019 à la ferme historique d'UniLaSalle (intitulée « l'IoT en agriculture : la ferme connectée by Rev'Agro »).

* Inauguré le 14 mai 2018, AgriLab est un centre d'innovation collaborative pour l'agriculture. Implanté au cœur d'une ferme polyculture-élevage, l'objectif premier de ce centre est de laisser la parole aux agriculteurs qui viennent avec leurs projets. Son rôle est de les accompagner dans leur réalisation en étudiant la faisabilité technique et technologique (prototypage). Les projets peuvent porter sur plusieurs thématiques autour du développement durable : productions animales et végétales, nouveaux produits agricoles (alimentaires ou non), procédés de premières transformations et énergies renouvelables.

Depuis son lancement, Rev'Agro a également organisé et mis en place, 3 vagues d'appels à projets en innovation agricole. Huit projets lauréats ont été sélectionnés. Les dotations vont de 4 000 € à 10 000 €. À partir de 2019, ce montant intègre un bonus de 3 000 € pour les entreprises déjà implantées sur le Beauvaisis ou avec un projet d'implantation sur ce territoire. Sur les 7 000 € restants, la dotation octroyée est fonction de la qualité du projet et du respect des critères d'éligibilité.



Le 15 janvier 2019, les statuts de l'association ITerra dont Rev'Agro est membre fondateur, ont été signés. ITerra a été fondée par l'agglomération de la région de Compiègne (ARC), la CAB, l'université de technologie de Compiègne (UTC), UniLaSalle, la SAS PIVERT et Rev'Agro.

Son objectif principal : accompagner l'incubation, la création et l'accélération pour tout projet innovant. En cohérence avec les écosystèmes présents sur les territoires du Beauvaisis et du Compiègnais (et leurs évolutions), les domaines de prédilection d'ITerra sont la Bioéconomie, l'innovation agricole et les territoires durables et connectés. Les premiers comités de sélection de projets ont débuté en 2019 avec la participation de Rev'Agro.

Rev'Agro était présent au SIMA 2019. À cette même période, Rev'Agro a participé au jury AGREEN STARTUP ce qui a permis d'accompagner et de suivre le projet « le Pré Fabriqué », incubé à ITerra et lauréat du dernier appel à projets.

Pima@tec, Centre de R&D pour l'AgroMachinisme du Futur porté par le Cetim, est en pleine construction dans le Parc technologique du Beauvaisis.

Aménagement du territoire

La compétence obligatoire en matière d'aménagement de l'espace communautaire de la CAB comprend :

- **la réalisation d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) ;**
- **l'élaboration et mise en œuvre du projet du territoire du Beauvaisis et contribution au financement des actions qui s'y rattache ;**
- **la création et réalisation des zones d'aménagement concerté (ZAC) ;**
- **les transports publics.**

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

La CAB a approuvé un premier SCoT le 22 juin 2012 sous le régime de la loi SRU. Ce document a fait l'objet d'une révision approuvée le 12 décembre 2014, afin de prendre en compte la loi « Grenelle 2 ».

Cette révision a été annulée par le tribunal administratif d'Amiens le 28 septembre 2017, suite à un déferé préfectoral ainsi qu'un recours de la chambre d'agriculture de l'Oise et de la FD-SEA. Depuis cette annulation, le document précédent faisait à nouveau foi.

Ce dernier a été déclaré caduc par délibération du 29 juin 2018, du fait des extensions successives du territoire communautaire.

Les évolutions législatives récentes (loi ALUR, loi Egalité et Citoyenneté de 2017) tendent vers un élargissement des périmètres des SCoT à plusieurs intercommunalités.

La CAB et la communauté de communes du Clermontois ont en conséquence sollicité le Préfet pour la définition d'un périmètre de SCoT couvrant les deux intercommunalités. Les deux intercommunalités partagent en effet des enjeux communs (mobilités, santé...) et des continuités territoriales (forêt de Hez-Froidmont, vallée du Thérain, RN31...).

Ce périmètre a été validé par le Préfet le 7 juin 2019. La CAB et la CCC ont ensuite délibéré en termes identiques au mois de juin 2019 pour approuver ce périmètre.

L'élaboration et le suivi du futur SCoT sont confiés à une structure ad hoc, prenant la forme d'un syndicat mixte. Ce syndicat est composé des deux EPCI composant le périmètre du futur SCoT.

La création du syndicat mixte du SCoT du Beauvaisis-Clermontois et ses statuts ont été approuvés en octobre 2019.

Le futur syndicat s'organisera de la manière suivante :

- Un comité syndical composé de 24 membres titulaires et 24 suppléants. Chaque EPCI est représenté à parité dans le comité syndical. Les EPCI désignent leurs représentants au comité syndical en leur sein, selon une sectorisation qui leur est propre.
- Un bureau élu au sein du comité syndical, et composé de 4 membres : un président et 3 vice-présidents.

La création du syndicat mixte était prévue au 15 mai 2020 au plus tard, selon l'arrêté préfectoral du 15 mars 2020.



Le futur SCoT du Beauvaisis-Clermontois devra :

- adopter une vision globale du territoire du Beauvaisis-Clermontois, au moyen d'un document fédérateur. Le SCoT devra traiter le territoire comme un ensemble unique, en faisant abstraction de la frontière administrative entre les deux EPCI,
- adopter un document qui fasse consensus au sein de chaque EPCI, entre les différents secteurs, entre les 72 communes du Beauvaisis-Clermontois,
- adopter un document qui réponde aux attentes des personnes publiques associées à la procédure d'élaboration en matière de politiques publiques,
- adopter un document respectant les formes légales et réglementaires.

L'élaboration du SCoT, pilotée par le syndicat mixte, sera confiée à un bureau d'études, via une procédure d'appel d'offres. Les services de la CAB et de la CCC ont élaboré conjointement un projet de CCTP pour cette procédure, ainsi qu'un règlement de consultation.

Les candidats devront remettre une proposition de méthodologie permettant de répondre aux objectifs du SCoT. Pour ce faire, cette méthodologie devra formuler des propositions innovantes et adaptées au territoire. Ces propositions devront mettre l'accent sur la didactique et la concertation entre communes et secteurs ; elles devront également être territorialisées. Une attention forte sera apportée aux propositions concernant la gestion des désaccords éventuels avec les personnes publiques associées.

La création du syndicat mixte et le lancement de la procédure d'appel d'offres interviendront au 2nd semestre 2020, après l'installation des exécutifs communautaires.

Pour rappel, les grands objectifs initiaux du SCoT en termes d'aménagement étaient les suivants :

- renforcer l'accessibilité du territoire via route, train et avion. Construire des zones d'activité à proximité de l'aéroport afin de l'utiliser comme un levier pour le développement économique du territoire ;
- développer l'offre d'immobilier du bureau en centre-ville (requalification des tissus industriels abandonnés) et du foncier adapté aux activités artisanales ;
- favoriser le renouvellement urbain et la densification du tissu urbanisé ;
- améliorer la qualité environnementale des zones d'activité ;
- conforter l'activité agricole en maintenant les zones à vocation agricole dans les documents d'urbanisme ;
- favoriser la création des voies douces ;
- préserver des espaces naturels ;
- préserver et valoriser l'identité paysagère et architecturale locale ;
- faire des études préalables sur la consommation de l'eau (durant les travaux et en fonctionnement normal) pour tout projet d'aménagement ; tendre vers un « zéro rejet d'eau pluviale » sur les zones d'activité.

Le SCoT identifie également des axes stratégiques pour le développement économique, l'habitat, le transport, le tourisme et l'assainissement.



PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Des projets pour favoriser le développement des entreprises...

Le schéma d'extension des zones d'activité économique, approuvé par les élus en 2011, a identifié trois priorités dans la création des zones économiques :

- la ZAC Beauvais-Tillé, vouée à accueillir des activités industrielles et des activités en lien avec l'aéroport de Beauvais-Tillé (123 ha) ;
- la ZAC Saint-Mathurin, consacrée aux activités d'artisanat et commerce de gros (15,2 ha) ;
- l'Agroparc à l'institut UniLaSalle, dédié à la recherche et au développement.

La CAB a finalisé, en 2016, les acquisitions foncières dans le cadre de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique sur la ZAC Beauvais-Tillé. Près de 85 ha ont donc été acquis pour un montant total de l'ordre de 4,2 millions d'euros.

Dans le même temps, la CAB a lancé 3 études portant sur :

- l'actualisation du projet urbain de la ZAC (en vue principalement de raccrocher ce site à la ville en créant des connections viaires et des liaisons douces) ;
- le repositionnement des équipements communautaires dédiés aux gens du voyage ;
- l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial pour favoriser la commercialisation de la zone.

La ZAC Saint-Mathurin sur la commune d'Allonne a été déclarée zone d'utilité publique et le conseil communautaire a approuvé le 8 décembre 2016 le programme des équipements publics et le dossier de réalisation de la ZAC.

Une étude de circulation sur la ZAC de Ther s'est déroulée tout au long de l'année 2016 pour proposer des solutions visant à fluidifier les entrées et les sorties des habitants sur le principal pôle commercial du Beauvaisis.

Des scénarios d'aménagements ont été réfléchis pour la reconversion de l'ancienne usine historique « Boulenger » sur la commune d'Auneuil. Du fait de l'extension du périmètre de classement des bâtiments au titre des Monuments Historiques, le projet est actuellement en suspens.



Instruction des dossiers ouvrant droits au fonds
de développement communautaire (FDC)

En 2019, la CAB a instruit et retenu 48 dossiers pour le FDC au bénéfice de 31 communes :

Commune	Projet	Subvention CAB 2018
Allonne	Remplacement des huisseries d'un bâtiment à usage périscolaire	2 557 €
Berneuil-en-Bray	Travaux de mise en place de la vidéoprotection du bâtiment communal et du parking	1 937,50 €
	Remplacement de l'étanchéité du bâtiment périscolaire	5 430,92 €
Bonlier	Reconstruction du mur du cimetière	8 360 €
Bresles	Création de place de parking à proximité du pôle santé et de la médiathèque/groupe scolaire	60 000 €
Fouquerolles	Travaux de rénovation du cœur de l'église	2 243,12 €
	Changement des fenêtres de la salle d'activités	2 359,57 €
	Travaux de réfection du parking de la salle des fêtes	4 215,68 €
Juvignies	Aménagement d'une aire de jeux sur la place du village	679,03 €
	Création d'un espace cinéraire	1 338 €
Le Mont-Saint-Adrien	Travaux d'aménagement de la salle associative	3 125 €
	Travaux de réfection de la salle de lecture	1 400 €
Maulers	Implantation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au sein du cimetière	1 885 €
	Aménagement d'un parking en desserte à la salle des fêtes, à la mairie et au périscolaire	17 900 €
	Implantation d'un abribus et de barrières de sécurité	766,44 €
Rainvillers	Travaux de réfection d'un calvaire	1 296 €
Saint-Martin-le-Nœud	Aménagement de jeux extérieurs	2 944,75 €
Savignies	Travaux de réfection du pignon de l'église	3 637,50 €
Saint-Léger-en-Bray	Travaux de mise en conformité du tableau électrique de la salle périscolaire	1 097,03 €
Tillé	Travaux de création d'une aire de jeux	11 932 €
	Travaux de création de places de stationnement desservant le centre de loisirs	4 354,63 €
Troissereux	Achat d'un limiteur de son pour la salle polyvalente	865 €



Warluis	Travaux de réfection de l'intérieur de l'église	2 048,75 €
	Travaux de réfection des vitraux de la chapelle de Merlemont	1 747,50 €
Auteuil	Travaux de création d'un parking engazonné face à la mairie	1 683 €
	Travaux de la salle multifonctions (volets, porte, bardage, façade et création d'escaliers)	2 898 €
Aux Marais	Travaux de rénovation du couloir du périscolaire	1 760,63 €
Fontaine Saint-Lucien	Travaux de rénovation dans la salle des associations	1 082 €
Haudivillers	Étude préalable aux travaux de restauration et de valorisation de l'église	4 916,10 €
La Rue-Saint-Pierre	Travaux de mise en conformité de la défense incendie	2 477,50 €
Le Fay-Saint-Quentin	Travaux de réfection du mur d'enceinte de l'église et du cimetière	1 695 €
Litz	Travaux d'aménagement de la salle associative	4 788,45 €
Milly-Ssur-Thérain	Travaux de réfection du clocher de l'église	10 545,40 €
Saint-Paul	Travaux sur l'intérieur de la tourelle de l'église	9 886 €
	Travaux de réfection du parking du Clos de l'Avelon et du Becquet	3 340,13 €
	Refonte du réseau internet de la salle associative (local informatique - connexion WIFI)	1 641,25 €
Velennes	Travaux du columbarium	1 670 €
	Réfection d'une charpente traditionnelle en bois à 4 pentes	1 699,90 €
	Travaux de changement de la toiture de la cantine	16 362,26 €
Francastel	Aménagement de la réserve incendie	6 692,50 €
	Travaux de création d'une aire de jeux	2 768,73 €
Goincourt	Travaux de rénovation de deux courts de tennis	11 735,66 €
	Travaux d'installation d'un système de vidéosurveillance	13 963 €
Herchies	Mise en conformité de l'éclairage du stade de foot, conformité des sanitaires du vestiaire, mise aux normes électriques et remplacement du chauffe-eau	11 619 €
Lafraye	Travaux d'agrandissement de la salle polyvalente	1 762,60 €
Hermes	Aménagement d'un parking de l'église Saint-Vincent	5 000 €
	Installation d'une climatisation réversible dans la salle du foyer	4 111,38 €
Therdonne	Réparation sur la toiture du clocher de l'église	11 609,76 €
Total		279 828,67 €



Création, administration et maintenance des outils de système d'information géographique (SIG)

Le service SIG a pour mission la réalisation des cartes pour l'agglomération et ses communes ainsi que la création et la mise à jour des données géographiques. Le service compte un total de 65 cartes disponibles dans la nouvelle cartothèque CARTY Beauvaisis. En 2019, le service a réalisé 156 cartes à la demande des communes ou des services internes.

Aménagement haut débit - Réseau de communications électroniques

L'aménagement numérique a pour objectif de renforcer l'attractivité économique du territoire et d'offrir aux particuliers la meilleure couverture et le meilleur débit possibles. La CAB accompagne les acteurs des télécommunications (recherche de terrains, mise à disposition du domaine public) et négocie la priorisation des raccordements.

Pour les entreprises, il s'agit de favoriser le raccordement des zones d'activités au plus grand nombre de réseaux de télécommunications à très haut débit et, ainsi, de leur permettre de bénéficier d'offres concurrentielles afin d'accroître leur compétitivité. Des infrastructures d'accueil des réseaux de fibre optique sont créées lors de l'aménagement des zones ou à l'occasion de travaux d'assainissement puis mises à disposition lors du raccordement des entreprises.

Pour les particuliers, il s'agit de généraliser la fibre optique jusqu'au domicile car elle offre les performances nécessaires au développement de nouveaux usages des technologies de l'information et de la communication (télétravail, visioconférence, TV ultra-haute définition, domotique, informatique dans les nuages, etc.).

Deux zones distinctes du territoire de l'agglomération bénéficient du déploiement de réseaux internet à très haut débit dits FttH (Fiber to the Home).

- Les 22 communes rattachées à l'agglomération en 2017 et 2018, adhérentes au SMOTHD (syndicat mixte Oise très haut débit) voient leur raccordement réalisé par ce syndicat, moyennant une contribution au financement du chantier proportionnelle au nombre d'habitants. Sur l'ensemble de ces communes, 99,5 % des logements sont raccordables au très haut débit fin 2019.
- Les 31 communes historiques de l'agglomération ont été classées par l'État en 2010 en zone dite AMII (zone concernée par un appel à manifestation d'intention d'investissement). Sur ces communes, SFR déploie son réseau sans contribution ni de l'agglomération, ni des communes membres, en co-investissement avec l'opérateur Orange. Il emprunte partout où cela est possible les fourreaux et cheminements aériens de l'opérateur historique.



À fin 2019, le déploiement par SFR a déjà permis à 68,75 % des logements d'être éligibles aux offres de très haut débit FttH. Le déploiement est achevé ou très avancé dans 11 des 31 communes :

Commune	Logements raccordables
Saint-Martin-le-Nœud	98%
Rainvillers	97%
Frocourt	97%
Le Mont-Saint-Adrien	97%
Aux Marais	95%
Saint-Paul	89%
Goincourt	89%
Auneuil	84%
Therdonne	82%
Beauvais	80%
Saint-Léger-en-Bray	76%

Les travaux de création des dorsales et des armoires de mutualisation ont débuté sur l'ensemble des autres communes mais ils restent suspendus dans 11 communes où des travaux d'infrastructure sont nécessaires pour créer soit de nouvelles canalisations souterraines, soit de nouveaux appuis aériens. La direction des systèmes d'information et de télécommunication a contribué activement à la recherche d'opportunités de passages et à la coordination des chantiers entre les mairies et SFR, ce qui a permis de lever les difficultés dans 5 communes au cours de l'année 2019.

Mise en œuvre du projet de territoire - Prospective 21

Initiée en 2009, la définition d'un projet de territoire a donné lieu en 2012 à la première Prospective 21 qui regroupait une cartographie des actions réalisées sur le territoire et reliées aux 4 piliers de la culture du Beauvaisis (développement économique, environnement, agglomération mosaïque et gouvernance).

À partir de 2019, la démarche prospective s'est portée sur l'étude des évolutions à venir, des tendances et des ruptures. Elle a cherché à dire ce qui pourrait vraisemblablement advenir en tenant compte des atouts et faiblesses du territoire. En fonction de cette connaissance, l'ambition est de mieux cerner les potentiels leviers d'action de la CAB pour se tourner vers la meilleure stratégie de résilience.

Cette phase de réactualisation a permis de mener des ateliers et des entretiens avec des acteurs du territoire afin d'identifier les potentielles actions à mettre en place face à des enjeux présents et à venir sur le territoire d'ici 2031.

Ainsi, ce projet témoigne de l'implication à long terme des élus au bénéfice des citoyens, conscients que la question du bien-être de chacun se construit dans la durée.

C'est pourquoi, en parallèle, la démarche pourra être soumise à la conférence des maires, afin qu'ils puissent se l'approprier.



Finalement, l'approche vise à développer un projet de territoire pour la CAB structuré autour de grands défis qui dessineront l'avenir du Beauvaisis :

- le changement climatique ;
- l'épuisement des ressources ;
- le vieillissement de la population ;
- le développement de l'économie locale ;
- la gouvernance et les services publics.

Ce projet chapeau structurera les autres dispositifs de la collectivité (PLUi, SCoT, CTE...) afin qu'ils intègrent également ces enjeux.

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique et préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Limitation de l'étalement urbain

Le SCoT du Beauvaisis affirme la nécessité de limiter l'étalement urbain et d'assurer la protection des espaces de biodiversité avec une série d'orientations très concrètes à l'échelle de l'agglomération. Par conséquent, lorsqu'une commune élabore son plan local d'urbanisme (PLU), celui-ci doit être compatible avec les grands objectifs du SCoT sur lesquels la CAB émet un avis.

Épanouissement de tous les êtres humains

Cadre de vie

- **Projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) :**

La CAB copilote, avec la Ville de Beauvais, le projet de pôle d'échanges multimodal (PEM). Les différents partenaires, Ville de Beauvais, CAB, syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise, région des Hauts-de-France, SNCF, État, se sont accordés sur un scénario d'aménagement. Le projet se décline en 4 grandes orientations :

- un transfert de la gare routière interurbaine de part et d'autre de la voie ferrée,
- une nouvelle offre en stationnement avec l'aménagement de nouveaux parkings,
- une adaptation du site de la gare ferroviaire, avec notamment la création d'une vélostation,
- un réaménagement des espaces publics et l'édification d'une passerelle urbaine au-dessus des voies ferrées (sans liaison aux quais) destinées aux liaisons douces.

En 2019, la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) a été mandatée par la CAB pour faire réaliser les études d'approfondissement, études administratives et études de maîtrise d'œuvre. La CAB a également mené une étude relative à la création d'une nouvelle vélostation. Le projet retenu consistera en une restructuration de l'aile Est de la gare ferroviaire après acquisition auprès de SNCF.



- **Projet de ZAC Beauvais-vallée du Thérain :**

La ZAC Beauvais-Vallée-du-Thérain, d'une superficie d'une quarantaine d'hectares, est un projet de renouvellement urbain en cœur de ville, à proximité de la gare. Près de 500 logements y seront construits avec une mixité des programmes (privés et sociaux, individuels et collectifs, en accession et location). Deux espaces verts semi-naturels en bordure de rivière seront à disposition du public, le bois Janet et le site du moulin de la Fos. La CAB a contractualisé l'aménagement de la ZAC avec la SAO pour une durée de 13 ans prorogeable.

En 2019, la CAB et la SAO ont poursuivi le montage des dossiers de création, de réalisation et de programme des équipements publics de la ZAC. Ces 3 dossiers ont été approuvés par le conseil communautaire en décembre 2019 permettant d'engager, dès 2020, la préparation de la procédure de déclaration d'utilité publique du projet en vue d'une expropriation partielle.

Les travaux de renaturation du site du moulin de la Fos (ancienne peupleraie) en une zone humide de 8 hectares se sont poursuivis, avec la création de mares, de cheminements, de plantations (notamment avec la participation de classes de CM2 de l'institution du Saint-Esprit), d'enclos pour animaux en vue de la pratique de l'éco-pâturage, d'éradication des espèces invasives. Courant 2020, le site sera ouvert au public et, en fin d'année, il sera rétrocédé à la Ville de Beauvais qui en assurera la gestion.

Habitat - Logement

La compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat de la CAB comprend :

- **l'élaboration et mise en œuvre du programme local d'habitat (PLH) ;**
- **une politique du logement d'intérêt communautaire ;**
- **les actions et les aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;**
- **les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;**
- **les actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;**
- **l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.**

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le programme local de l'habitat (PLH) 2016 - 2021 a été approuvé par le conseil communautaire le 3 octobre 2016. Il organise, à l'échelle de l'agglomération, la politique de l'habitat et du logement. Il planifie les actions visant à mieux répartir l'offre d'habitat et à l'équilibre entre accession à la propriété, construction neuve, locatif public et privé, et rénovation de logements.

Les objectifs de ce document-cadre en matière de politique locale de l'habitat, également repris par le schéma de cohérence territoriale (SCoT), sont les suivants :

- construire 5 400 logements sur la période 2016-21 ;
- créer des logements adaptés aux populations spécifiques (étudiants, personnes âgées, personnes handicapées, etc.).

Objectif du SCoT lié à l'habitat :

- favoriser la construction de logements sociaux proposant de bonnes performances énergétiques.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Le PLH 2016-2021 comporte 6 orientations, 13 actions, parmi lesquelles :

- l'amélioration de l'habitat privé individuel (plan rénovation confort - dispositif d'aide « bien chez soi »),
- la rénovation de l'habitat privé collectif,
- la rénovation du parc social (plan rénovation confort « plan énergie pour le patrimoine social - PEPS »),
- les aides à la pierre pour soutenir la construction de logements locatifs sociaux,
- une aide à l'accession à la propriété des jeunes ménages à ressources modestes,
- et une contribution au développement d'une offre locative adaptée.



Le plan rénovation confort, lancé en 2014, comprend trois volets :

1. Subventionner l'amélioration de l'habitat privé (programme d'intérêt général « Bien chez soi » mis en œuvre en 2015).

Ce programme « Bien chez soi » comporte 5 actions :

- isolation / chauffage ;
- sanitaires ;
- mobilité / déplacement (adaptation des logements face à la perte d'autonomie et au handicap, maintien à domicile) ;
- mise aux normes (toiture, électricité, assainissement, mise aux normes sanitaires...) ;
- façades.

Sur la période 2015-2019, plus de 650 logements ont bénéficié d'aides à la rénovation, ce qui représente près de 7 M€ de travaux générés et 3,4 M€ de subventions publiques accordées, dont 1,5 M€ de subventions de l'agglomération et 0€ de communication. 1€ de subvention = 2€ de travaux générés.

Les contacts

Près de 80 % des contacts enregistrés par l'opérateur aboutissent à un montage de dossier.

96 % sont des propriétaires occupants, 3 % des propriétaires bailleurs et 1 % des locataires (hors champs du dispositif).

Les dossiers

En 5 ans, 45 communes ont été concernées, soit 85 % du territoire, avec 376 dossiers à Beauvais (57 %) et 282 dossiers hors Beauvais (43 %) soit un bon équilibre territorial.

Il est à noter que les dispositifs simplifiés mis en œuvre par l'ANAH depuis 2018 (« HM agilité », plateforme de dématérialisation des demandes de subventions, instruction et versement des subventions au fil de l'eau) contribuent à une augmentation du nombre de dossiers aidés. Mais la philosophie du dispositif de la CAB reposant sur l'aide aux ménages modestes à moyens, notamment les « primo-accédants » dans l'ancien, conjuguée à l'amélioration progressive des logements, sans exigence technique en sortie de travaux, le nombre de logements aidés par la CAB seule dépasse quelque peu, sur la période des 5 ans, le nombre de dossiers partagés avec l'ANAH. Ce rapport est 60-40 %.

Les actions

Les postes isolation et chauffage représentent 76 % des dossiers aidés. Les mises aux normes d'habitabilité (toiture, assainissement, électricité) et réfections de façades représentent 11 %, et le maintien à domicile (adaptation des logements au vieillissement et handicap) 11 %.



Les aides

Cette action s'inscrit dans un partenariat avec l'ANAH, le Département et la Région. Cette dernière a lancé son propre dispositif d'aide en mars 2018, en direction des propriétaires occupants éligibles à l'ANAH faisant mettre en œuvre des travaux d'économie d'énergie.

A l'échelle des 4 ans du dispositif et des 658 logements aidés, l'effet levier des aides publiques cumulées sur des projets de travaux ambitieux pour des ménages modestes se confirme.

Ainsi, le reste à charge moyen pour les ménages aidés passe sous la barre symbolique des 50 %, atteignant 46 % en 2019 et en moyenne sur la période des 5 ans.

Sur ce point, il est à noter une évolution en 2019 des dispositifs d'aide aux particuliers qui engagent des travaux de rénovation thermique et énergétique :

- Plan d'Initiative Volontaire d'Action Logement, intégrant le rang 2 des plans de financement après l'État ;
- mutation du crédit d'impôt pour la transition écologique (CITE) en subventions de l'État dans le cadre de son dispositif propre nommé « MaPrimeRénov »® (avec une plateforme dédiée, une dématérialisation complète des démarches, un budget confié à l'ANAH et des dossiers gérés directement par l'ANAH centrale)
- renforcement des actions de l'ANAH et simplification de son dispositif « Habiter Mieux Sérénité » (« MaPrimeRénov »® ayant mis fin à « HM Agilité »)

démarche de Guichet Unique de l'habitat mis en place par la Région Hauts-de-France, en partenariat avec l'ADEME, qui valorise le rôle du « conseiller Faire » dans la collectivité, le rôle de conseil des ADIL et la plateforme de renseignement grand public mise en place au niveau régionale (« Simul'aide€ »®).

La collectivité suivra les impacts de ces évolutions sur son territoire et simplifiera au maximum sa communication pour apporter le meilleur conseil aux habitants, porteurs de projets, en lien avec ses partenaires, mettant en valeur son propre guichet unique mis en place depuis 2015 avec son opérateur. Elle souhaite d'ailleurs s'inscrire dans la démarche régionale de GUH, répondre à l'appel à projets afin de faire reconnaître et labelliser son propre guichet unique et sa plateforme de conseils aux particuliers.

Les ménages

Le bilan de l'action à 5 ans confirme que 80 % des ménages aidés ont des revenus les rendant éligibles au logement social PLUS, 20 % ont des revenus retenus dans les plafonds définis pour bénéficier d'un prêt à taux zéro.

L'économie locale

En 5 ans, sur les 7 M€ de travaux, ce chiffre d'affaires est revenu à 86 % à des entreprises locales (département de l'Oise) dont 59 % à des entreprises de la CAB, employeurs sur le territoire.

Les objectifs sont tenus, le budget respecté. Il s'agit d'un partenariat efficace avec l'État / ANAH, répondant aux besoins de la population cible de ce dispositif. Un équilibre territorial est impulsé.



2. Subventionner la rénovation thermique du patrimoine social (« plan énergie pour le patrimoine social » PEPS)

La programmation est définie avec les bailleurs sociaux : 26 opérations inscrites sur la période 2015-2020, 4 communes concernées, 1 300 logements à rénover, un budget CAB de près de 3 millions d'euros.

- 4 opérations sont valorisées dans le programme « cœur de ville »
- 3 opérations sont conduites dans le cadre du NPRU
- 2 opérations ont déjà été réalisées à Beauvais par l'OPAC de l'Oise : rénovation du bâtiment C2 à Argentine pour l'OPAC de l'Oise et rénovation des 30 pavillons de la rue Dardignac à St-Jean.
- 1 opération a été achevée à St-Paul par la SA HLM de l'Oise : rénovation des 28 logements du Clos Becquet et du Clos de l'Avelon
- 1 opération achevée également à Auneuil par la SA HLM de l'Oise : rénovation de 18 logements rue du Cèdre-Bleu
- 1 opération est également achevée à Beauvais par CLESENCE : rénovation de la résidence de la rue de Tillé (32 logements),
- une autre est en cours de réalisation au Plateau Camard - quartier St-Jean (87 logements) par CLESENCE, et devrait s'achever après l'été 2020.
- D'autres opérations ont démarré ou devraient démarrer avant la fin de l'année 2020 : le Clos St-Antoine - rue des Vignes à Beauvais par la SA HLM de l'Oise et dans le cadre du NPRU (161 logements), la tour A5 - rue du Languedoc à Beauvais par la SA HLM de l'Oise et dans le cadre du NPRU (44 logements), rénovation des immeubles de l'OPAC de l'Oise rues Braillon et Brault (« Château Brulet » - St-Lucien) à Beauvais (88 logements), rénovation de la résidence Rabelais par la SA HLM du Beauvais à Beauvais (70 logements), rénovation par l'OPAC de l'Oise des bâtiments E1 E2 C1 D1 B3 B4 B4bis à Beauvais - quartier Argentine, pour un total de plus de 300 logements.

Le PEPS s'inscrit en complément aux actions conduites par la politique de la ville dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) en partenariat avec l'ANRU.

3. Observer les copropriétés privées pour prévenir les signes de fragilité

Deux outils mis en place en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat : VOC « veille et d'observation » (URBANIS) et POPAC « programme opérationnel d'accompagnement » dans la gestion (SOLHA).

En 2019, les actions de terrain ont été couplées à un rapprochement des syndics professionnels et bénévoles.

En 2020, par la VOC, l'observatoire de l'habitat sera enrichi des fiches copropriétés (plus de 500 répertoriées) et POPAC permettra de déterminer les actions stratégiques pour 5 copropriétés parmi les 14 repérées sur les quartiers Argentine et St-Jean à Beauvais.

Sur cette thématique, qui rejoint celle de l'équilibre social de l'habitat sur le territoire, la CAB (service habitat en lien avec les services foncier et logement) conduit également une action d'observation des copropriétés nouvellement constituées et en devenir, en accompagnant les organismes bailleurs dans leur procédure de cession des logements de leur patrimoine (autorisations délivrées par le maire de Beauvais).

En 2019, 48 logements ont été autorisés à la vente, faisant l'objet d'un suivi par l'agglomération.



Contribuer au développement d'une offre locative privée conventionnée

La CAB est délégataire des aides à la pierre sur le parc privé. Depuis 2016, elle réceptionne et transmet à l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) les conventions bailleur/ANAH permettant l'application de loyers maîtrisés (loyers intermédiaires, sociaux et très sociaux, en fonction de la zone de classement selon tension du marché locatif).

Il en va de même pour les conventions « Louer abordable » (loi Cosse) déposées par des bailleurs privés souhaitant louer leurs logements à loyers maîtrisés, parfois confiés en gestion et intermédiation locative - Tandem Immobilier.

Le programme d'action annuel de l'ANAH, élaboré par la CAB délégataire et adopté en commission locale de l'habitat, prévoit d'ailleurs le versement d'une prime ANAH de 1 000 € logement confié par un bailleur privé en gestion à une structure d'intermédiation locative.

- 67 conventions signées sur la période 2017-2018, dont 15 PIL (33 loyers maîtrisés mis en place en 2018, dont 18 LCS LCTS et 15 LI) ;
- En 2019, ce bilan s'enrichit de 42 conventions (dont 20 PIL).

Constat d'une augmentation des conventionnements (application de LM) due aux dispositifs nationaux encourageant les bailleurs (défiscalisation). Il est à noter qu'il s'agit de conventionnements sans travaux.

Le dispositif 2019 dit « Denormandie » a encouragé la rénovation dans l'ancien (défiscalisation dans le privé ancien).

Élaborer des programmations annuelles d'aide à la pierre en direction de la construction de logements locatifs publics (y compris logements adaptés)

En étroite concertation avec les maires et les bailleurs sociaux, la CAB définit chaque année une programmation relative aux nouvelles opérations de logements sociaux éligibles aux aides publiques à la pierre. Les subventions versées sont à la fois des fonds de l'État délégués au territoire et des fonds propres de la CAB.

En 2019, 5 nouvelles opérations portées par les bailleurs sociaux, représentant un total de 191 logements neufs et concernant 5 communes du territoire, ont pu bénéficier d'aides à la pierre, pour un total de 232 000 € de l'agglomération en fonds propres et 878 000 € de subventions de l'État en crédits délégués à la CAB. À cela s'ajoutent 11 M€ de prêts bonifiés.

Cela porte à plus de 1 730 le nombre de logements aidés dans ce cadre depuis 2010 sur le territoire, soit 2 034 600 € de subventions publiques octroyées, hors prêts bonifiés.

Études pré-opérationnelles d'aménagement dans les villages de l'agglomération

Depuis 2010, la CAB conduit des études pré-opérationnelles d'aménagement et de renouvellement urbain dans les communes qui en font la demande. Elle pilote les bureaux d'études en charge de définir des scénarios d'aménagement pour la construction neuve de logements, vers une offre mixte à la fois sociale et en accession à la propriété. Cela s'accompagne parfois d'un travail sur les entrées de ville, voire de démolition / reconstitution, en lien avec les bailleurs sociaux concernés et présents sur les sites.

En 2018, une étude a été réalisée à Hermes. Une autre est en cours pour la commune de Bailleur-sur-Thérain.



Mettre en place un observatoire de l'habitat

En 2014, la CAB a créé son observatoire de l'habitat. Il s'agit d'un outil évolutif, destiné au grand public, qui se constitue progressivement à l'échelle communautaire.

Conformément à la loi (art. R.302-1-4 du code de la construction et de l'habitation), cet outil dématérialisé comporte trois volets :

- l'analyse de la conjoncture du marché immobilier ;
- le suivi de la demande de logement locatif social ;
- le suivi des évolutions constatées sur les parcs publics et privés.

Cet observatoire a été reconnu par l'attribution en 2015 du label « Ville internet 5@ ».

L'outil VOC - observation des copropriétés, vient compléter cet observatoire et alimenter le registre national d'immatriculation.

Assurer le bon fonctionnement des aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage

En 2010, la CAB a créé une aire d'accueil d'une capacité de 130 caravanes et une aire de grand passage, ouvertes du 1er mai au 31 octobre, d'une capacité de 150 caravanes. Ces équipements répondent aux prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. La gestion, l'entretien et la surveillance des sites sont confiés à la société DM Services, un prestataire privé.

Le schéma départemental ayant été actualisé pour la période 2019-2024 la CAB s'est vue féliciter par le Préfet pour la bonne gestion de ses aires.

L'aire d'accueil sera redimensionnée à 40 places et 16 terrains familiaux locatifs supplémentaires devront être créés. Les commissions communautaires « habitat » et « cadre de vie » se sont prononcées favorablement à leur relocalisation sur de nouveaux terrains à Beauvais.

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

Maîtrise de consommation d'énergie

Les aires d'accueil des gens du voyage disposent d'un système de distribution d'eau et d'électricité qui fonctionne par télégestion via un code d'accès personnel. Chaque famille peut ainsi contrôler et maîtriser sa consommation, qui fait l'objet de prépaiements. Ce logiciel de télégestion permet une mesure et un suivi efficace des consommations de fluides. Toutefois, les aires d'accueil étant sous-utilisées, les consommations d'eau et même d'énergie sont très faibles à l'échelle du territoire.

Les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (volet énergie) et à la rénovation thermique du patrimoine social concourent aux objectifs de maîtrise des consommations d'énergie et de réduction des factures d'énergie, tant pour les propriétaires occupants que pour les locataires du parc privé et du parc social.



En termes d'investissement, la CAB consacre à ces actions un budget de 6 millions d'euros sur la période 2015/2020 :

COMMUNES	QUARTIERS	NOMBRE	
		Opérations	Logements
BEAUVAIS	Centre-ville	4	125
	Argentine	8	674
	Notre-Dame-du Thil	1	32
	Saint-Lucien	2	142
	Saint-Jean	3	187
	Saint-Just-des-Marais	2	24
AUNEUIL		3	74
SAINT-PAUL		2	28
SAVIGNIES		1	13
Total		26	1 299

- 3 M€ dans le cadre du plan énergie pour le patrimoine social (PEPS).
- 1,5 M€ dans le cadre du PIG « bien chez soi » ;
- 600 000 € en fonds propres, auxquels s'ajoutent les fonds de l'État gérés en délégation de compétence dans le cadre des aides publiques à la pierre ;
- 175 000 € / 6 ans pour l'entretien et la maintenance des sites dédiés à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Limitation de l'étalement urbain

Les objectifs de répartition spatiale inscrits dans le PLH ont été conçus afin de limiter l'étalement urbain. Les communes hors Beauvais ont légèrement dépassé leurs objectifs de construction et ont participé à la lutte contre l'étalement urbain en favorisant des constructions dans les « dents creuses » du tissu urbain.

Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Équilibre social des logements

L'objectif en termes de construction de logements sociaux est de 810 en 6 ans à l'échelle de l'EPCI, la clé de répartition entre Beauvais et les villages étant identique à celle du PLH précédent, à savoir 70-30 %.



Dynamique de développement suivant des modes de production et consommation responsable

Soutien de l'économie locale

À lui seul, le dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (« Bien chez soi ») a généré 7 M€ de travaux, chiffre d'affaires pour les entreprises locales, bénéficiant à 59 % à des entreprises du territoire.

Gouvernance

Évaluation et amélioration continue

La politique de l'habitat conduite à l'échelle du Beauvaisis fait l'objet d'une évaluation en continu (par exemple, suite à l'évaluation, le dispositif d'aide à la pierre a été modifié afin d'être plus efficace).

Les évaluations ont permis d'assouplir et de simplifier le dispositif d'aide en direction de l'habitat privé, notamment en redéfinissant le public cible et les conditions des partenariats financiers.

Elles ont également permis d'ouvrir un nouveau champ d'action en direction de la rénovation thermique des logements sociaux, de l'observation et de l'accompagnement des copropriétés privées.

Transports

L'organisation des transports publics est comprise dans la compétence obligatoire en matière d'aménagement de l'espace communautaire.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le Plan de déplacements urbains (PDU) a été approuvé par le conseil communautaire en 2013. Son objectif est d'offrir aux habitants des alternatives crédibles à l'utilisation de la voiture, moins polluantes et moins consommatrices d'espace et d'énergie, en développant les transports collectifs, le vélo et la marche sur notre territoire.

Le scénario retenu pour le PDU a défini les objectifs suivants d'ici 2020 :

- baisser de 11 % la part modale de la voiture (en passant de 63 % à 57 %) ;
- augmenter de 50 % la part modale des transports collectifs (en passant de 6 à 9 %) ;
- tripler (en passant de 1 % à 3 %) la part modale du vélo ;
- maintenir le niveau élevé (30 %) de la pratique de la marche à pied.

Le PDU vise également à sécuriser tous les modes de déplacement et à rationaliser les livraisons.

Pour la compétence en matière de transport, le SCoT définit l'objectif suivant :

- desservir des zones d'activité en transports en commun.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Organisation du service public des transports urbains du Beauvaisis

Afin d'assurer le bon fonctionnement des transports urbains du Beauvaisis, la CAB met à disposition de l'exploitant du réseau les bus urbains dont elle est propriétaire ainsi que les points d'arrêts situés sur son territoire. Le service assure le suivi du contrat de délégation de service public, passé avec la société Beauvaisis Mobilités, groupe TRANSDEV, propose aux élus tout aménagement de parcours et horaires selon les fréquentations recensées et besoins des usagers et gère la politique tarifaire et la taxe « versement transport ».

À partir du 28 août 2017, l'offre du réseau Corolis a été renforcée : modification de parcours, création et/ou ajout d'arrêts, rotations supplémentaires sur les lignes.

De plus, a été mise en place une liaison expérimentale entre Plouy-Saint-Lucien, le quartier de la Mie au Roy et le centre-ville.

L'ouverture de la nouvelle agence commerciale en octobre 2017, place George-Clémenceau, offre une meilleure qualité d'accueil pour les voyageurs.

Mise en place des services de transports scolaires dans le cadre des regroupements pédagogiques intercommunaux

Ces services font l'objet de marchés de prestations spécifiques avec des transporteurs locaux. Ils ont pour but de permettre aux enfants des communes rassemblées en syndicat intercommunal de regroupement scolaire de se déplacer entre deux écoles et de suivre les enseignements dispensés dans les meilleures conditions. À ce jour, 7 lignes de transports spécifiques sont organisées par la CAB sur son territoire.



Pilotage du plan de déplacement urbain (PDU) et du schéma directeur d'accessibilité des transports (SDAT)

Le PDU et le SDAT ont été approuvés tous les deux en avril 2013. Depuis, la CAB est chargée du suivi de la mise en place des actions précisées au document-cadre et de la mise en accessibilité de son réseau de transports (points d'arrêts et véhicules) conformément aux termes de la loi du 11 février 2005.

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

Réduction des émissions des gaz à effet de serre

Les objectifs du PDU cumulés aux prévisions d'évolution des émissions individuelles du parc automobile doivent permettre d'atteindre les objectifs nationaux fixés par le Grenelle de l'Environnement dans le domaine des transports, à savoir une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, à l'horizon 2020.

Afin de réduire l'empreinte carbone des transports en commun, la CAB remplace progressivement les bus les plus anciens, fonctionnant principalement au gazole, par des bus hybrides représentant une économie de carburant d'environ 30 % ou par des bus GNV. À fin 2017, le taux de bus hybrides sur le parc total est de 53 % et le taux de bus GNV est de 35 %.

Promotion des alternatives à la voiture individuelle

Les travaux de création des pistes cyclables ont été réalisés dans un souci de continuité d'aménagements.

Épanouissement de tous les êtres humains

Accessibilité des transports en commun

Afin de rendre les transports en commun attractifs et accessibles à tous, l'agglomération n'a pas augmenté les tarifs depuis 2002. La Carte DUO pour les abonnés de la SNCF facilite l'intermodalité entre le train et le réseau de bus.

Avec le billet unique de transport (BUT) opérationnel au 5 janvier 2015, la CAB a voulu faciliter l'usage du transport urbain, promouvoir son côté pratique, économique et écologique. Ce BUT est utilisable sur toutes les lignes régulières durant une journée complète. Une fois validé, il permet aussi aux usagers d'emprunter gratuitement un vélo classique pour la journée auprès du service Yellow Vélo.

En 2019, 4 638 824 voyages ont été enregistrés sur le réseau Corolis, soit une augmentation de la fréquentation de +1,6 % par rapport à l'année précédente. Les voyages réalisés avec un ticket BUT représentent à eux seuls 17 % de la fréquentation et sont en augmentation de près de 3 % par rapport à 2018.

La collectivité incite à l'utilisation des transports en commun, au travers d'une prise en charge à hauteur de 50 % des abonnements mensuels. En 2019, 19 agents de la CAB ont bénéficié de ce dispositif.



Accessibilités des transports aux PMR

Le schéma directeur d'accessibilité des transports a été approuvé en 2012 dans le cadre du PDU. Le plan prévoit l'achat de bus accessibles et l'aménagement progressif des arrêts de bus afin de les rendre accessibles. Fin 2019, l'intégralité du parc est accessible. Un diagnostic de l'accessibilité des points d'arrêts de bus a été réalisé par les services de la collectivité et les associations représentantes du handicap pendant 3 mois. Celui-ci a mis en évidence un taux d'accessibilité des points d'arrêts de 80 %. Les travaux correspondants seront programmés en 2020 et 2021.

Gouvernance

Participation

Les membres du comité d'usagers des transports se réunissent en moyenne 1 fois par semestre afin de donner leur avis sur les actions du service transports et faire part de leur ressenti en tant qu'usagers. Sa composition et son rôle ont été officialisés en 2017.

Évaluation partagée

Le PDU demande un bilan à mi-chemin (en 2018) afin d'analyser l'avancement des actions et d'apporter des modifications si nécessaire.

En 2013, la CAB a mis en place pour les transports en commun un baromètre « qualité de service » dans le contrat de délégation de service public avec CABARO avec un budget de 50 000 € alloué à la qualité de service rendu.

5 items permettent d'apprécier cette qualité : ponctualité, l'entretien des véhicules, la relation avec la clientèle, le confort et la sécurité de conduite et enfin l'information.

Chacune des prestations est notée par palier (positif ou négatif) et leur addition fait que la CAB attribue un bonus qualité de service à la société CABARO. Ce bonus a été de 6 375 € en 2013, 20 625 € en 2014 et 29 375 € en 2015. On voit donc la progression de la qualité du service rendu aux usagers au travers du montant alloué par la CAB à la société CABARO, exploitant du réseau Corolis.

Assainissement

L'assainissement est une des compétences optionnelles de la CAB.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le SCoT définit les objectifs suivants pour la compétence de l'assainissement :

- préserver le foncier autour de la station d'épuration de Beauvais, afin de pouvoir augmenter sa capacité de traitement à l'avenir, élargir le spectre des polluants (médicaments, détergents, solvants...) traités sur cette installation et améliorer ses performances épuratoires ;
- privilégier, en matière d'eaux pluviales, les techniques d'assainissement alternatives aux techniques traditionnelles, c'est-à-dire encourager une gestion au plus proche de l'habitation des eaux pluviales, également dite « gestion à la source ». Ce mode de gestion vise d'une part à maîtriser localement le ruissellement, plutôt que de reporter le problème à l'aval et, d'autre part, à réduire les coûts de transport et d'évacuation des eaux pluviales.
- veiller à ce que les PLU des communes intègrent la gestion des eaux pluviales et qu'ils soient compatibles avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des bassins Seine-Normandie et Artois-Picardie.

Le service assainissement a également identifié des objectifs supplémentaires :

- maintenir la qualité de dépollution des eaux usées ;
- mettre en conformité la station d'épuration de la Neuville-en-Hez ;
- réduire les débordements par temps de pluie sur les réseaux unitaires desservant les communes d'Auneuil, Bresles, Crèvecœur-le-Grand et la Neuville-en-Hez ;
- lutter contre les pollutions diffuses liées aux mauvais raccordements. La CAB contrôle le branchement des installations au réseau collectif d'assainissement lors de tout nouveau raccordement, toute modification de bâtiment et toute vente. Ce contrôle permet de déceler les branchements non conformes, lesquels participent généralement à la pollution du milieu naturel. La CAB va poursuivre son action pour que les propriétaires remettent en conformité leur installation, en leur permettant notamment de bénéficier des subventions de l'agence de l'eau Seine Normandie.
- réaliser le contrôle de bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif tous les 7 ans ;
- aider financièrement à réhabiliter les installations d'assainissement non collectif des usagers dont les ressources ne leur permettent pas de réaliser les travaux rendus obligatoires.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Assurer le service d'assainissement

Le service assainissement a pour missions de collecter ces eaux, de les acheminer vers les stations d'épuration puis de les traiter avant de les restituer au milieu naturel. Cette compétence assainissement s'exerce donc sur l'ensemble des 53 communes membres avec des modes de gestion (régie communautaire ou gestion déléguée) et d'assainissement (assainissement collectif ou non collectif) différents.



Le service assainissement collectif gère en régie l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées sur Beauvais et a délégué l'exploitation du service sur les 30 autres communes de la CAB dotées de l'assainissement collectif. L'action du service vise notamment à assurer en toutes circonstances la continuité du service et à réduire la part d'eaux pluviales mais aussi les micropolluants acheminés aux stations d'épuration pour améliorer leur performance et réduire l'impact sur le milieu naturel.

Pour répondre à ces objectifs, le service a initié plusieurs actions en 2019 :

- la réalisation d'analyse des modes de défaillances et de leur criticité des stations d'épuration. Cette analyse consiste à réaliser un inventaire des défaillances susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des équipements pouvant avoir un impact sur la qualité du traitement de la pollution par la station d'épuration (rejet non-conforme aux objectifs épuratoires). À l'issue de cette analyse, un plan d'action(s) est établi et validé par le maître d'ouvrage.
- la construction d'un outil de diagnostic permanent du système d'assainissement collectif. Le diagnostic permanent du système d'assainissement est l'ensemble des moyens et pratiques mis en œuvre permettant d'évaluer en temps réel l'état et le fonctionnement d'un système d'assainissement en vue d'améliorer son exploitation et de programmer les investissements nécessaires à son évolution.

La CAB a par ailleurs signé une convention de partenariat et de prestation avec l'association la Médiation de l'Eau. Ce dispositif de médiation de consommation permet de faciliter le règlement amiable des litiges de consommation se rapportant à l'exécution du service public d'assainissement eaux usées, opposant un consommateur et son service.

Étendre la couverture du territoire en assainissement collectif et améliorer le traitement des eaux usées

Le service d'assainissement collectif dessert près de 44 000 logements (dont 28 225 à Beauvais), soit une population desservie de 94 500 habitants sur un total de près de 104 500 habitants [population totale légale 2016 (source INSEE)].

Le taux de desserte global en assainissement collectif de la population sur l'ensemble du territoire de la CAB est de 90,4 %.

Le service mène des travaux de création de réseaux et de reconstruction ou d'amélioration des performances des stations d'épuration, afin d'étendre la desserte en assainissement collectif de l'agglomération et d'améliorer la qualité de l'épuration des eaux usées.

Le programme pluriannuel d'investissements (PPI) en matière d'assainissement collectif s'est concrétisé en 2019 par :

- les travaux de mise en place de l'assainissement collectif sur le hameau de Moimont et route de Bonnières à Milly-sur-Thérain et hameau de La Houssoye à Crèvecœur-le-Grand
- les travaux de mise en conformité de l'assainissement collectif rue Léontine-Barbé à Beauvais
- les travaux de réhabilitation du réseau unitaire rue de Saint-Gervais à Bresles.



Veiller à la conformité de l'assainissement individuel

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la CAB contrôle les installations d'assainissement individuel sur le territoire de la CAB et organise les travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif. Le périmètre du SPANC s'étend sur 53 communes, qui représentent 4 002 logements en assainissement non collectif en 2018, soit un nombre d'habitants desservis par le SPANC de 10 000 habitants.

En 2019, le SPANC a réalisé 560 contrôles de bon fonctionnement ou de diagnostic des installations existantes et 115 contrôles de bonne exécution ou de conception des installations neuves ou réhabilitées.

Le taux d'installations d'assainissement non collectif conformes est de 33,7 % (supérieur à la moyenne nationale qui est de 20%).

Des pages ont été créées sur le site internet de la CAB pour informer les usagers sur l'assainissement non collectif en général et sur les missions du SPANC. En particulier, un onglet « document à télécharger » a été créé afin de pouvoir : consulter la liste des vidangeurs agréés dans l'Oise, le règlement du service et les tarifs en vigueur, les différents rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Suite au désengagement des agences de l'eau et de l'État en matière de subvention pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif, le SPANC a engagé une réflexion sur la mise en place d'une subvention pour venir en aide aux propriétaires souhaitant réhabiliter leur système d'assainissement non collectif. Suite à cela, une proposition d'aide sous conditions de ressources a été présentée à la commission environnement qui a validé la proposition. Le conseil communautaire a délibéré en décembre 2019 en faveur de la mise en place de cette aide.

L'aide est destinée aux propriétaires de logement depuis plus de 5 ans, possédant une installation d'assainissement non collectif non conforme de plus de 15 ans.

Mieux gérer les eaux pluviales

La CAB est compétente en matière de gestion des ouvrages d'eaux pluviales (réseaux, bassins, chambres de dessablage). L'ensemble des prestations d'entretien est assuré par du personnel communautaire ou via des contrats de prestation de service.

En termes d'investissement, la CAB a mis en place un fonds de concours des eaux pluviales, dont le programme est approuvé tous les ans par délibération. Le programme de travaux 2019 a porté sur un montant de 50 000 € TTC, avec 19 opérations retenues. Dans le cadre de ce fonds de concours, la CAB est maître d'ouvrage des travaux, lesquels sont financés à 50 % par les communes et 50 % par l'agglomération sur le montant hors taxes.

L'objectif est d'améliorer la collecte ou le stockage des eaux pluviales par la création ou le renforcement d'infrastructures sur les secteurs urbains vulnérables.



ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Protection des milieux naturels

En 2019, le taux de conformité de dépollution d'eaux usées (conformité des performances des équipements d'épuration) est de 92 % : 12 stations d'épuration conformes sur 13. Les faits marquants pour l'année 2019 sur les performances des stations d'épuration des communes sont principalement : le respect systématique des exigences de rejets sur 12 stations d'épuration, la permanence de rejets non conformes sur la station d'épuration de la Neuville-en-Hez et l'évacuation systématique des boues selon des filières conformes à la réglementation.

Les résultats des analyses physico-chimiques pour l'année 2019 ne mettent pas en évidence un impact significatif des rejets des stations d'épuration suivantes de la CAB (Beauvais, Bresles, Frocourt, Hermes, Milly-sur-Thérain, Rochy-Condé, Saint-Paul) sur la qualité de leur cours d'eau récepteur. L'impact du rejet de la station d'épuration d'Auneuil est visible en 2019 uniquement sur le paramètre phosphore.

À l'issue de la campagne de prélèvements hydrobiologiques réalisée les 23 et 24 juillet 2019, une bonne qualité biologique a été attribuée sur la base du peuplement des macro-invertébrés pour quatre des sept points de suivis étudiés avec des notes I2M2 comprises entre 0,5498 et 0,8655. Il s'agit du Petit Thérain, du Thérain amont et aval de la station d'épuration de Milly-sur-Thérain, du Thérain aval de la station d'épuration de Beauvais. Le Thérain amont de la station d'épuration de Beauvais obtient une qualité biologique moyenne avec une note I2M2 de 0,4858. Le ruisseau de Berneuil en amont et en aval de la station d'épuration de Frocourt obtient quant à lui une mauvaise qualité biologique avec une note I2M2 de 0,0784 pour l'amont et 0,0672 pour l'aval.

L'étude des macroinvertébrés benthique ne permet pas de mettre en évidence un impact significatif des stations d'épuration de Beauvais, Frocourt et Milly-sur-Thérain sur la qualité biologique des cours d'eau en 2019.

Un indice chiffré de 0 à 120 points est attribué selon le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par temps sec et en temps de pluie. En 2019, cet indice est de 100 points.

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

La compétence optionnelle de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie de la CAB comprend :

- **la lutte contre la pollution de l'air ;**
- **la lutte contre les nuisances sonores ;**
- **l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés : collecte et traitement ;**
- **la mise en œuvre des actions en faveur des zones sensibles et des espaces naturels à protéger.**

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Bien que la protection de l'environnement soit citée dans plusieurs documents stratégiques, aucun ne définit des objectifs spécifiques. Cependant, ces documents expriment des volontés généralistes, dont :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- l'augmentation de la production des énergies renouvelables ;
- la préservation des sites naturels beauvaisins et des liaisons écologiques ;
- la réduction des nuisances sonores, olfactives et visuelles ;
- la réduction de la quantité des déchets et l'amélioration de leur valorisation.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Poursuite de l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET)

La mise en œuvre du plan climat air énergie territorial (PCAET) est une compétence obligatoire de la CAB. En effet, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) publiée au journal officiel du 18 août 2015 a renforcé le rôle des intercommunalités pour mobiliser leurs territoires en matière de changement climatique. C'est la raison pour laquelle la CAB a poursuivi l'élaboration de son plan climat air énergie territorial en 2019 : le plan d'actions provisoire a été finalisé et présenté aux élus communautaires pour approbation en décembre.

Conjointement au plan climat air énergie territorial, 3 études ont été réalisées : une étude sur la qualité de l'air extérieur et les polluants atmosphériques avec Atmo Hauts-de France, une étude de planification énergétique avec le syndicat d'énergie de l'Oise et une évaluation environnementale stratégique sous forme itérative afin d'aboutir au document le plus favorable à l'environnement.



Suivre des dispositifs de mesures de la qualité de l'air

Même si aucune obligation ne lui incombe réglementairement, la CAB est adhérente depuis de nombreuses années à Atmo Hauts-de-France (association agréée de surveillance de la qualité de l'air). Cette adhésion au pacte associatif lui permet de bénéficier d'une étude personnalisée sur la thématique de la qualité de l'air dans le cadre du plan climat air énergie territorial (PCAET).

D'autre part, deux stations de mesure de la qualité de l'air sont installées sur le territoire, l'une en centre-ville de Beauvais (boulevard Lamotte) et l'autre à l'aéroport Beauvais-Tillé. Le rôle d'Atmo est de caractériser un épisode de pollution et d'avertir en cas de risque de dépassement d'une valeur réglementaire. La préfecture est responsable de la mise en place de mesures correctives, au vu des niveaux risquant d'être atteints.

En 2019, la modélisation des concentrations de particules PM10 en moyenne annuelle montre une problématique à l'échelle régionale des hauts-de-France (niveau moyen régional de 16 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) accentuée par les contributions locales.

La modélisation des concentrations de particules PM2.5 en moyenne annuelle montre une problématique régionale (niveau moyen régional 10,6 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) malgré des disparités locales. Elle met en relief l'influence des sources locales, les centres urbains, certains sites industriels ainsi que le réseau routier structurant.

La modélisation des concentrations de dioxyde d'azote NO2 (11 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle) met en avant l'influence du trafic automobile, les centres urbains, et dans une moindre mesure certains sites industriels.

Assurer le service de collecte des déchets ménagers de l'agglomération

Avec ses prestataires, la CAB assure la collecte des déchets ménagers, des emballages recyclables, des déchets végétaux et des encombrants en collecte de porte-à-porte et en apport volontaire. La CAB gère également six déchetteries intercommunales, dont une déchetterie-recyclerie à Crèvecœur-le-Grand.

Près de 64 795 tonnes de déchets ont été collectés en 2019

41,6 %	des déchets sont collectés en mélange dans la poubelle d'ordures ménagères	258 kg/hab./an
23 %	sont collectés triés par les ménages (emballages, papiers, verre, textiles, encombrants, déchets verts en porte-à-porte, sapins, jardins familiaux)	142 kg/hab./an
34 %	sont apportés en déchetterie, points verts ou centre de compostage	195 kg/hab./an
1,4 %	sont collectés sur l'espace public (brocantes, manifestations, dépôts sauvages, corbeilles de rue)	9 kg/hab./an

Le tonnage global de déchets sur l'agglomération est en légère baisse par rapport à 2018 (65 364 tonnes).



Pilotage de la démarche Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels le plus remarquable de l'Union Européenne. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe.

En France, il y a 1 779 sites Natura 2000. Cinq sont situés sur le territoire de la CAB. Le document d'objectifs (docob) constitue le document de référence pour chaque site du réseau Natura 2000.

En 2011, la CAB est désignée comme structure porteuse du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise ». Elle a assuré à ce titre l'élaboration du docob de ce massif forestier de 646 hectares. Ce document de gestion a été validé en 2016 par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Picardie, puis mis en œuvre par la CAB.

Depuis 2016, la CAB assure l'animation du site Natura 2000 « Cavité de Larris-Millet à Saint-Martin-Le-Nœud », puis en 2019 pour les sites du « Massif forestier de Hez Froidmont », « Cuesta du Bray » et « Réseaux de coteaux crayeux Oise aval (Beauvaisis) ».

Des études sont réalisées dans le cadre de l'animation Natura 2000 afin d'améliorer les connaissances sur les espèces et ainsi mieux les protéger. Ainsi, deux études ont été pilotées par la CAB dans la « Cavité de Larris-Millet à Saint-Martin-Le-Nœud » : étude de la faune souterraine et étude sur le Murin à oreilles échanquées.

Gestion et la valorisation du patrimoine naturel des communes de la CAB

On retrouve sur les communes de la CAB des espaces naturels remarquables. Ces sites ont été identifiés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CEN Picardie) pour la rareté ou la fragilité des espèces et de leurs habitats.

Une convention tripartite permet de réunir chaque année un comité de gestion composé de la CAB, du CEN Picardie et de la commune signataire. On y définit un programme commun d'interventions. Ces programmes peuvent comprendre des travaux de restauration et de gestion écologiques, des travaux liés à la valorisation pédagogique et touristique du site, des suivis scientifiques... Les chantiers sont réalisés par CEN Picardie dans le cadre de leur programme annuel de travaux et/ou par la CAB au travers du chantier nature. Les chantiers nature sont ouverts aux bénévoles souhaitant participer à la gestion du patrimoine naturel.

En 2017, trois conventions ont été signées pour 15 ans avec les communes d'Allonne (17 ha), de Fouquénies (16 ha) et de Fontaine-Saint-Lucien (1 ha), pour une surface totale de 34 ha.

La CAB a soutenu la 2ème édition de l'événement « Ensemble pour préserver la nature ». Proposé par le CEN Picardie, cet événement a eu lieu en 2017 aux Larris d'Auteuil et a ainsi attirer le public du Beauvaisis. L'objectif est de créer un événement fédérateur sur le territoire du Beauvaisis, sensibiliser le plus grand nombre à la préservation de la nature et réaliser des actions de gestions et d'entretien d'espaces naturels.

Afin d'assurer ce projet, la CAB a apporté son soutien logistique (mise à disposition de bennes), financier (achat petit matériel) et communication (article de presse) pour un montant total de 1 640 euros. Cet événement a rassemblé 93 personnes avec la collaboration de 14 salariés/bénévoles encadrants.



Dans le cadre de ses missions en faveur de la mobilité et de l'insertion, le Blog46, en partenariat avec le service du patrimoine naturel, met en place des chantiers bénévoles depuis 2018. Ainsi, 12 chantiers sur les communes de l'agglomération ont été proposés en 2019 à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Ces différents chantiers permettent aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle, d'être sensibilisés à l'écocitoyenneté et de partager des valeurs d'entraide et de solidarité. Des chantiers d'une semaine hors territoire sont organisés l'été en faveur des demandeurs d'emploi. En 2019, les chantiers se sont déroulés dans la Réserve Naturelle Nationale du Coteau de Mesnil-Soleil (Calvados) en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie.

Politique environnementale

La délégation inter-services pour l'eau et la nature (D.I.S.E.N.) coordonne la mise en œuvre de la politique environnementale (eau, nature, biodiversité...) répondant aux objectifs de la France et de l'Europe. Elle assure au niveau départemental, la cohérence de l'organisation des polices de l'eau, de la nature et de la biodiversité, de la chasse et de la pêche, ainsi que celle des installations classées. Ainsi, la CAB participe depuis 2018 à l'organisation opérationnelle en tant que membre du groupe de travail technique qui se réunit deux à trois fois par an.

Protection de la biodiversité et des milieux

La gestion différenciée des espaces verts communautaires initiée depuis 2009 permet de varier et d'adapter l'entretien d'un espace en fonction de ses usages et/ou des intérêts écologiques ou paysagers qu'il présente. Ainsi, plusieurs pratiques sont mises en œuvre telles que le recyclage des tontes, les tontes hautes, les fauches tardives, l'éco-pastoralisme, la mise en place de prairies... Cette gestion raisonnée a permis l'épanouissement d'espèces végétales rares comme les Orchidées sauvages. L'ensemble du patrimoine vert communautaire est en zéro phytosanitaire.

Mise en valeur du cadre de vie et préservation du patrimoine

Les 20 parcours inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de l'Oise (PDIPR) permettent la découverte des sites naturels et des paysages ruraux par la pratique de la randonnée. Ils garantissent la continuité des itinéraires de randonnée tout en assurant la conservation du patrimoine que constituent les chemins ruraux. Le service a participé à la réalisation de l'évènement Randonnée en Beauvaisis - Allonne et St-Martin en partenariat avec le service des sports. Cet évènement réitéré chaque année permet de faire découvrir aux administrés les sentiers et le patrimoine local d'une commune ou de deux communes.



Deux conventions ont été signées entre l'Office National des Forêts et la CAB :

- une convention pour la valorisation et la gestion des parcours PDIPR Oise en forêt domaniale qui assure la valorisation de 5 itinéraires inscrits au PDIPR de l'Oise en forêt domaniale de Hez-Froidmont et définit les modalités d'entretien et d'aménagement de ces itinéraires de randonnée pris en charge par la CAB ;
- une convention d'objectifs dans les forêts domaniales du Beauvaisis : les forêts domaniales jouent un rôle important pour les habitants du Beauvaisis en apportant un cadre de vie privilégié pour la pratique des activités de pleine nature. Les forêts concernées sont Hez-Froidmont et le parc Saint-Quentin. La forêt de Hez-Froidmont a fait l'objet d'un schéma d'accueil du public qui définit les orientations et un programme d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'accueil du public. La convention a pour objet de fixer sur 5 ans (2020-2024) les objectifs communs que se donnent l'Office national des forêts et la CAB pour assurer l'accueil du public en forêt domaniale. Chaque année, l'ONF établira un programme d'investissement à hauteur de 15 000 € prévisionnels. Ce programme annuel fera l'objet d'un soutien financier à hauteur de 5 000 € par la CAB soit 25 000 € sur la période 2020-2024. L'ONF et le Conseil Départemental de l'Oise financeront le programme dans les mêmes conditions. Les actions prévues sont les suivantes : aménagement des aires d'accueil, équipements pédagogiques, mobilier (tables, bancs, barrières, panneaux...). En contrepartie du soutien financier de la CAB, l'ONF assurera deux demi-journées d'animations par an à destination du grand public et des établissements scolaires.

La CAB a accompagné le projet de réaménagement de la ligne ferroviaire MTSV de Crèvecœur à Rotangy par la réalisation d'un défrichage de la végétation boisée qui s'était développée sur l'ancienne ligne. Elle assume l'entretien annuel de la végétation des abords de la ligne et des passages à niveaux.

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

La collecte des déchets ménagers est devenue moins émettrice de polluants grâce à l'achat de camions-bennes qui fonctionnent au gaz naturel de ville (GNV). En 2019, 50 % des camions-bennes standards fonctionnent au gaz.

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Extension des consignes de tri

Pour l'année 2019, la production annuelle d'ordures ménagères est de 258 kg/hab./an, en baisse de 1 951 tonnes par rapport à l'année 2018, soit une diminution de 6,8 %. Cette baisse est essentiellement à mettre en lien avec la simplification des consignes de tri, puisque sur la même période le tonnage de déchets recyclables a augmenté de 1 056 tonnes.



Les objectifs poursuivis par la politique nationale, tels que définis par la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015, sont d'éviter de produire des déchets par la prévention et le réemploi, d'augmenter la valorisation matière, ainsi que la valorisation énergétique des déchets inévitables qui ne sont pas valorisables sous forme matière, en atteignant dès 2020 un recyclage de 55 % des déchets hors inertes et dangereux, la réduction de 10 % de la production de déchets ménagers assimilés et la valorisation de 70 % des déchets du BTP, permettant ainsi de diminuer de moitié la mise en décharge à échéance 2025.

La CAB a mis en œuvre de nombreuses actions de préventions comme le compostage individuel, des campagnes anti-gaspillage en communiquant sur des écogestes et la promotion du stop pub. Par ailleurs, le service cadre de vie-déchets a effectué depuis 2011 un travail important de sensibilisation des professionnels à une meilleure gestion de leurs déchets, conduisant à une valorisation systématique de leurs cartons et au respect des limites de volume collecté. Ce travail doit désormais s'étendre à l'ensemble des établissements publics et des petites et moyennes entreprises et industries.

L'article L. 541-1-I-5° du Code de l'environnement prévoit d'« étendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022, en vue, en priorité, de leur recyclage, en tenant compte des prérequis issus de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri plastique initiée en 2011 ». Depuis mars 2019, tous les emballages plastiques et métalliques et tous les papiers et cartons peuvent être déposer ensemble dans le même bac jaune sur le territoire de l'agglomération. Les habitants de la CAB peuvent trier les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium...), les briques alimentaires (briques de soupe, de jus...), les bouteilles et flacons en plastique, les cartons (boîtes de gâteau, de lessive, suremballage des yaourts...) et tous les papiers (journaux, magazines, papiers de bureaux, enveloppes...).

Pour relever ce défi, le SDMO a mis en service en mars-avril 2019 un nouveau centre de tri d'une capacité de 60 000 tonnes par an.

Près de 19 000 nouveaux bacs jaunes, dont le volume a été ajusté en fonction de la composition et des besoins de chaque foyer, ont été distribués entre avril et décembre 2019. Les agents du service déchets renforcés par du personnel de l'association Emmaüs ont été mobilisés pour cette distribution, mais aussi pour le démontage et le recyclage des anciens bacs récupérés.

En 2019, 5 743 tonnes de déchets recyclables sont issues de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire (hors verre et déchets végétaux), soit une hausse de près de 22 % ou de 1 056 tonnes : + 10 kg d'emballages par an et par habitant en 2020.



Les déchetteries au cœur du réemploi

Un peu plus de 18 043 tonnes de déchets ont été évacués dans les six déchetteries du territoire de la CAB, soit une moyenne de 153 kg de déchets par visite identique à la valeur de référence dans l'Oise. Le ratio par habitant et par an de 172 kg est en dessous de la moyenne du département et de la région. Si nous ajoutons les quantités détournées sur la déchetterie de Crèvecœur-le-Grand et le tonnage de déchets végétaux collecté en points verts, ce ratio atteint près de 205 kg/hab./an.

La fréquentation totale sur les six déchetteries est de 117 415 visites, soit en moyenne 1,12 visite annuelle des habitants du territoire de l'agglomération.

La filière réemploi se développe au sein des déchetteries. L'objectif est de donner une seconde vie à certains objets amenés en déchetteries, afin qu'ils soient réemployés et ainsi détournés de leur statut de déchets. En 2012, un partenariat a été mis en place avec des associations de l'économie sociale et solidaire et ressourceries locales (Emmaüs et les Ateliers de la Bergerette) avec la mise à disposition d'un caisson de réemploi sur la déchetterie d'Auneuil. Par manque de place, cette filière n'avait pas pu être développée sur l'ancienne déchetterie de Beauvais rue Joseph-Cugnot.

Fort de ce succès, la filière réemploi a été pensée dès la conception de la nouvelle déchetterie de Beauvais avec un espace dédié dans le bâtiment principal. L'association BeauVélo, mais aussi la recyclerie de Crèvecœur-le-Grand se sont joints au partenariat existant. Un caisson dédié au réemploi a également été installé sur la déchetterie de Hermes.

Protection de la biodiversité et des milieux naturels

Depuis 2016, la CAB porte l'animation des docob de deux sites Natura 2000 pour une durée de 3 ans renouvelable :

- Le site du « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise ». Le docob a été élaboré par la CAB et approuvé par le préfet en 2016. Lors du dernier comité de pilotage (COFIL), en date du 9 mars 2016, les membres ont élu M. Degroote, maire de Savignies en qualité de président du COFIL. Ce massif forestier d'une surface de 646 hectares est composé de milieux variés (forêts, pelouses, prairies, landes, zones humides...). Les habitats semi-naturels et naturels couvrent près de 65 % du site (418 ha). On y retrouve 12 habitats et 5 espèces d'intérêt communautaire. Parallèlement, la diversité faunistique est importante avec la présence de batraciens rares, de mammifères et d'oiseaux. Les enjeux prioritaires identifiés sur le site sont la préservation des habitats marginaux en milieu forestier et la restauration des habitats prairiaux ou bocagers.
- Le site de la « Cavité de Larris-Millet à Saint-Martin-Le-Nœud ». Le docob a été élaboré par le conservatoire d'espaces naturels de Picardie (CENP) et approuvé par le préfet en 2010. Lors du comité de pilotage (COFIL) en date du 8 juin 2015, les membres ont élu J.-M. Duriez, maire de Saint-Martin-le-Nœud en qualité de président du COFIL. La cavité est une ancienne carrière d'exploitation de craie, qui abrite aujourd'hui une espèce de chauve-souris (Murin à oreille échancrées) dont l'effectif est la plus importante population en hibernation de l'Oise. Ce peuplement est caractérisé par une bonne diversité d'espèces. Certaines espèces de chauves-souris et leurs habitats spécifiques présentent un enjeu majeur de conservation sur le site.



En 2019, reprise de l'animation de trois sites Natura 2000 supplémentaires :

- Le site du « Massif forestier de Hez Froidmont ». Le docob a été élaboré par l'ONF et approuvé par le préfet en 2011. Lors du dernier comité de pilotage (COFIL), en date du 20 avril 2016, les membres ont élu J.-F. Dufour, maire de la commune de La Neuville-en-Hez en qualité de président du COFIL. Ce massif forestier d'une surface de 851 ha hectares est composé de milieux variés (forêts, pelouses, zones humides...). Les habitats semi-naturels et naturels couvrent près de 75 % du site (641 ha). On y retrouve 7 habitats et 3 espèces d'intérêt communautaire. Parallèlement la diversité floristique et faunistique est importante avec notamment la présence de chauves-souris. Les enjeux prioritaires identifiés sur le site sont la préservation des habitats forestiers et la restauration des habitats pelousaires.
- Le site de la « Cuesta du Bray ». Le docob a été élaboré par le conservatoire d'espaces naturels de Picardie (CENP) et approuvé par le préfet en 2013. Lors du dernier comité de pilotage (COFIL), en date du 5 décembre 2018, les membres ont élu Mme Delaplace, maire d'Auteuil en qualité de présidente du COFIL. Le site d'une surface de 774 ha hectares est composé de milieux variés (forêts, formation à Genévriers, prairie, pelouses,...). Les habitats semi-naturels et naturels couvrent près de 60 % du site (464 ha). On y retrouve 6 habitats et 3 espèces d'intérêt communautaire. Parallèlement, la diversité floristique et faunistique est importante avec notamment la présence du Damier de la Succise (papillon). Les enjeux prioritaires identifiés sur le site sont la préservation des pelouses, des formations à Genévrier, des forêts de pente et le Damier de la Succise.
- Les « Réseaux de coteaux crayeux Oise aval ». Le docob a été élaboré par le bureau d'études AIRELE sous couvert de la DREAL Picardie et approuvé par le préfet en 2013. Lors du dernier comité de pilotage (COFIL), en date du 6 février 2019, les membres ont élu M. Jumel, représentant la commune de Saint-Omer-En-Chaussée en qualité de président du COFIL. Le site d'une surface de 415 ha hectares est composé majoritairement de forêt, ainsi que de prairies et pelouses. Les habitats semi-naturels et naturels couvrent près de 53 % du site (222 ha). On y retrouve 5 habitats et 7 espèces d'intérêt communautaire. Parallèlement, la diversité floristique et faunistique est importante avec notamment la présence de l'Anémone pulsatille. Les enjeux prioritaires identifiés sur le site sont la préservation des pelouses, des formations à Genévrier et des forêts.



Épanouissement de tous les êtres humains

Lutte contre les nuisances sonores

En 2002, le maire de Beauvais a obtenu du ministère des Transports l'instauration d'un couvre-feu de minuit à 5h afin de limiter les nuisances sonores liées à l'aéroport de Beauvais-Tillé. Cette politique a été maintenue par la CAB depuis le transfert de compétence par la Ville en 2004. Depuis 2009, aucune infraction n'a été relevée.

L'année 2019 a été marquée par l'élaboration d'un projet autorisant exceptionnellement le retour des avions qui seraient basés à Beauvais après minuit. Ce projet a pris la forme d'un arrêté signé le 26 décembre par le Secrétaire d'Etat aux Transports permettant les dérogations exceptionnelles au couvre-feu pour les atterrissages des appareils basés dont l'heure programmée d'arrivée est prévue avant 23h00.

Les dispositions de l'arrêté de 2002 sont maintenues et chaque autorisation accordée par la Direction Générale de l'Aviation Civile donnera lieu à des explications rendues publiques.

Afin de minimiser les impacts négatifs de l'aéroport sur les beauvaisiens, un fonds d'aide à l'insonorisation des riverains a été prévu ; dans ce cadre et au titre de sa participation au syndicat mixte de l'aéroport Beauvais-Tillé (SMABT), la CAB a partiellement financé une avance remboursable de 3 millions d'euros pour accélérer le traitement des demandes éligibles reçues dans l'attente du financement de ce dispositif par la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

Fin 2019, 454 dossiers ont été déposés ; 284 ont été déclarés éligibles et 222 ont été finalisés, soit plus de 78% des dossiers ce qui signifie que 78 % des logements éligibles ont bénéficié de l'aide technique (diagnostic acoustique, préconisations de travaux et réception des travaux par un acousticien) et financière pour réaliser des travaux d'insonorisation.

Le SMABT a également financé un dispositif d'aide complémentaire (jusqu'à 5 000 € par logement) pour financer le reste à charge des riverains s'ajoutant ainsi à l'aide financière prévue dans le cadre du dispositif TNSA dont le montant est fixé par la loi. Cette aide TNSA ne peut être allouée qu'aux habitants résidant à l'intérieur du périmètre du plan de gêne sonore.

Tous les habitants dont l'habitation est située en dehors de ce périmètre, même de quelques mètres, étaient exclus de ce dispositif bien que subissant aussi une gêne, par conséquent le SMABT a créé un troisième dispositif dit « zone de transition » pour éviter une coupure brutale entre voisins. Cette zone représente un potentiel de 244 logements susceptibles d'obtenir une aide financière de 40 % du montant des travaux d'insonorisation, plafonnée à 7 000 € par logement. Fin 2019, les élus du SMABT ont pris la décision de relever cette aide à 50 %. Jusqu'à présent 12 dossiers ont bénéficié de cette aide du SMABT.

Les 6 stations de mesure de bruit ont été homologuées par les services techniques de l'aviation civile (STAC) au cours d'une mission d'expertise commencée en février 2017 qui s'est achevée en 2018.



La qualité de l'air

Le bilan 2019 des résultats enregistrés par la station installée à Tillé montre que les mesures sont équivalentes à celles habituellement relevées sur les autres stations du département.

Dans le détail, il n'y a eu aucune observation de dépassement des seuils réglementaires pour le dioxyde de soufre (SO₂) et le dioxyde d'azote (NO).

Les résultats de mesures de la station fixe de Beauvais-Tillé ont été comparés aux niveaux enregistrés par les stations fixes les plus proches de l'Aéroport, à savoir Beauvais trafic, Rieux, Creil, Nogent/Oise et Salouël (proximité Amiens).

En février 2019 a démarré la surveillance des PM_{2,5}.

Les polluants investigués NO₂ et particules en suspension PM₁₀ respectent les valeurs réglementaires.

Pour l'année 2019, les concentrations moyennes en NO₂ et PM₁₀ continuent à baisser légèrement. L'impact global de l'aéroport de Beauvais-Tillé, sur la qualité de l'air, n'est pas significatif. Mais on décèle néanmoins un léger impact par vent de Sud-Est pour les oxydes d'azote et les PM₁₀ (aérogare et parking P1) et par vent de Nord-Ouest pour les PM_{2,5} (circulation autour de l'aéroport et/ou chauffage au bois du secteur résidentiel de Tillé).

Dynamique de développement suivant des modes de production et consommation responsable

Soutien à l'économie sociale et solidaire

Afin de soutenir l'économie sociale et solidaire, la CAB a signé une convention avec Emmaüs pour le gardiennage et l'entretien des points verts du territoire. La CAB a également fait appel à l'association pour la distribution des sacs de déchets verts et des bacs de recyclage. Emmaüs porte un atelier d'insertion dans le domaine du réemploi d'objets et de vêtements.

Équipements culturels et sportifs

Les compétences culturelles et sportives de la CAB comprennent :

- **construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs (compétence optionnelle) ;**
- **mise en œuvre du principe d'égal accès tarifaire des habitants de la CAB aux équipements culturels et sportifs des communes membres (compétence facultative).**

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Les documents encadrants parlent très peu des équipements culturels et sportifs. Le projet du territoire les mentionne comme outil pour développer l'animation de la ville-centre et des communes du territoire et l'attractivité de l'agglomération pour les résidents et les touristes.

Conservatoire Eustache-du-Caurroy

Classé « conservatoire à rayonnement départemental » par le ministère de la Culture et de la communication depuis 2008, le conservatoire Eustache-du-Caurroy est un établissement d'éducation artistique ayant vocation à répondre aux besoins d'apprentissage, de création et de diffusion artistique des danseurs, des musiciens et comédiens de son territoire de rayonnement. En plus de l'enseignement hebdomadaire, l'établissement participe au dynamisme culturel de l'agglomération grâce à de nombreuses actions de diffusion mêlant artistes professionnels et amateurs.

Pour l'année scolaire 2019-2020, près de 800 élèves se sont inscrits au conservatoire. La saison affiche une fréquentation, sur les six premiers mois (arrêt des manifestations en Mars suite au COVID 19), de près de 5 000 personnes, ce qui laissait présager une augmentation de près de 40 % du suivi des auditeurs, spectateurs, si l'année avait été complète.

La mise en place, à la rentrée 2019 au sein du conservatoire, du cursus théâtre a été soutenue financièrement et a été reconnu « Pôle ressource » par et pour le département de l'Oise.

Le jazz, par des ateliers sous forme de combo ou de big band et les musiques actuelles amplifiées (guitare électrique, basse, chant et batterie) dans un cursus complet allant jusqu'au 3ème cycle amateur confirment son ouverture vers de nouvelles esthétiques dans son partenariat avec l'ASCA. D'autres partenariats sont conventionnés avec des associations locales, départementales, comme l'orchestre d'harmonie de Beauvais, l'orchestre philharmonique de l'Oise, le chœur Cantus Felix.

Par la poursuite du partenariat avec l'Arche, en respect de la loi de 2005 sur l'accueil des personnes en situation de handicap, le conservatoire, avec le soutien du Département (soutien financièrement pour les années 2019 et 2020) entame une réflexion et une étude de faisabilité pour devenir le Pôle ressource des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'enseignement artistique pour l'Oise.

En 2017, la CAB a soutenu, avec l'aide du département de l'Oise, de la région et de l'État, une action liant culture et insertion sociale par l'accès à la musique classique. Il s'agit du dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS) qui a associé le conservatoire du Beauvaisis à la Cité de la musique-Philharmonie de Paris pour la mise en œuvre d'un orchestre de jeunes musiciens.



Démos vise à démocratiser l'accès à la musique classique par la pratique instrumentale en orchestre (création d'un orchestre philharmonique d'enfants). Depuis 2010, Démos s'adresse à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles.

Dans une cohérence pédagogique et artistique globale, DÉMOS propose un apprentissage de la musique classique à des enfants qui ne fréquentent pas d'école de musique et ne participent à aucun dispositif musical et vise à :

- lever les freins sociaux et culturels liés à la pratique musicale ;
- proposer un dispositif complémentaire des institutions existantes ;
- contribuer au développement personnel des jeunes ;
- créer une dynamique territoriale innovante.

Dans le Beauvaisis, 7 groupes sont constitués et sont suivis localement par un référent social : à Auneuil, Beauvais (quartiers Saint-Lucien, Argentine et Saint-Jean), Bresles, Milly-sur-Thérain et Laversines.

Ces 7 classes musicales d'environ 15 musiciens ont été constituées dès la rentrée 2017 et concernent 102 enfants.

Chaque enfant s'est vu confier gratuitement son instrument de musique en février 2018 et suit, depuis cette date, 3h30 à 4h d'enseignement musical par semaine, hors du temps scolaire, dans la structure sociale ou de loisir locale qu'il a l'habitude de fréquenter.

Chaque séance est encadrée par deux professeurs (musiciens, danseurs ou chefs de chœur) et un professionnel du champ social ou de l'animation. 12 à 15 enfants (selon la famille instrumentale enseignée) composent chaque groupe.

Les 102 enfants qui composent l'orchestre DÉMOS en Beauvaisis sont rassemblés toutes les 6 semaines autour du chef d'orchestre Florent Didier pour un travail collectif. Chaque année scolaire se termine par un grand concert.

En 2018, il a réuni le 10 juin à l'Elispace de Beauvais plus de 1 600 personnes. En 2019, c'est la Philharmonie de Paris qui les a accueillis. Les familles sont étroitement associées au projet afin de favoriser l'assiduité de l'enfant aux différentes activités proposées.

En effet, inscrit dans la durée, le projet s'étale sur trois ans au terme desquels les enfants sont incités à poursuivre leur enseignement musical au sein du conservatoire à rayonnement départemental du Beauvaisis. 50 % d'entre eux y sont attendus dès la rentrée de septembre 2020 et intégreront les classes du premier cycle.

Un important travail de concertation avec les équipes enseignantes a permis de développer la pédagogie de groupe au sein de l'établissement afin d'accueillir ces enfants rompus au collectif dans les meilleures conditions.

Le conservatoire, établissement financé par la CAB, est soutenu financièrement par le Conseil départemental, le Conseil régional des Hauts de France et l'État (la DRAC des Hauts de France).



École d'Art du Beauvaisis

L'École d'Art du Beauvaisis est un établissement de sensibilisation, d'éducation artistique, de diffusion, de production, et de formation pour tous.

Agréée organisme de formation professionnelle, elle est un lieu de pratiques amateurs créé il y a 40 ans, qui accueille aussi une classe préparatoire destinée aux étudiants désirant entrer en école supérieure d'art ; cette classe est reconnue par le ministère de la Culture et agréementée pour 5 ans.

Lieu de diffusion artistique, l'école organise tous les ans un cycle de trois expositions autour du médium céramique, une résidence d'artiste et un cycle d'actions culturelles dans l'agglomération.

En 2019, elle a organisé :

- une exposition photo dans le cadre des Photoautomales à l'ASCA,
- une exposition avec l'UPJV et le service pénitentiaire,
- un nouveau cycle d'expositions dans l'espace Boris-Vian afin de valoriser les travaux réalisés durant les cours de pratiques amateurs,
- un cycle culturel composé de conférences et de projections vidéo thématiques au conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE),
- des évènements avec le Quadrilatère,
- divers projets à l'échelle du territoire, etc.
- des liens engagés avec les établissements de l'enseignement supérieur tels que l'Uni-LaSalle et des lycées et d'autres du médico-social et du judiciaire (PJJ).

Ce panel d'actions lui permet d'engager des collaborations fortes et de faire sens avec l'écosystème culturel et artistique de Beauvais.

En 2019, les pratiques amateurs ont accueilli 632 élèves dans les cours et ateliers dispensés par l'école.

L'école a engagé des partenariats avec des établissements en Ile-de-France, dans les Hauts-de-France (ESAD Amiens, Frac Picardie, etc.) et sur point d'ancrage via des conventions requestionnées et consolidées (Quadrilatère, Médiathèque, Théâtre, Conservatoire...).

Elle poursuit son action en faveur de l'éducation artistique au travers du CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique), de projets REP +.

La classe préparatoire a accueilli 29 étudiants de tous horizons, dont 80 % ont réussi le concours d'écoles supérieures d'art à l'échelle nationale (pour ne citer que certaines des écoles intégrées : Esad Amiens, Bordeaux, Bourges, Caen, Monaco, Nancy, Nantes, Paris, Poitiers, Quimper, Strasbourg et Versailles).

L'École d'Art du Beauvaisis a mis en place un stage de formation en céramique pour des artistes non céramistes, souhaitant utiliser la terre dans leur travail ou en comprendre, s'approprier ses diverses utilisations et ses enjeux dans l'art contemporain. Encadrés par un(e) artiste professionnelle, les stagiaires auront, à l'issue de la formation, acquis une formation initiale aux différentes techniques de la terre et auront connaissance des différents usages de la céramique dans l'art contemporain. La saison 2019/2020 engendré une démultiplication avec 2 stages.



Réseau des médiathèques

Le réseau des médiathèques du Beauvaisis est constitué de cinq établissements à Beauvais (centre-ville, Argentine, Saint-Jean, et Saint-Lucien) et un établissement sur la commune de Milly-sur-Thérain.

Depuis la mise en place en 2014 d'actions innovantes et pour certaines gratuites (prêt illimité pour les documents imprimés, gratuité totale des inscriptions pour tous les Beauvaisins), les indicateurs de fréquentation ont évolué : en 2019, il y a eu 7 763 inscrits et 295 262 documents ont été empruntés.

Une attention spécifique a été apportée en 2019 à la notion d'accessibilité, centrée sur l'Édition jeunesse Accessible (EJA). Ceci s'incarne à la fois dans les espaces, avec la mise en vie de l'espace EJA à la médiathèque du centre-ville en partenariat avec l'association Signe de sens et au sein des initiatives auprès des publics, avec une participation de l'action culturelle à la semaine EJA de novembre ou l'acquisition du support pédagogique Bili la brouette.

En plus de développer l'offre et l'accès de tous aux médias et loisirs culturels, le réseau organise de nombreux événements durant l'année (Amorissimo, les dictées des médiathèques, etc.) et participe aux manifestations des partenaires culturels (Pianoscope, fête de la science, festival Biberon, etc.).

Parmi ces actions, l'opération « TopBac », initiée en 2014 et récompensée par le prix Territoria d'or, continue toujours à rencontrer un vif succès : pour l'édition 2019, plus de 500 collations ont été servies aux 1 300 lycéens qui ont fréquenté les établissements du réseau. Topbac consiste à accompagner les lycéens dans leurs révisions grâce à des horaires élargis dans les médiathèques, des espaces confortables, l'accès au wifi gratuit, du soutien scolaire (annales, livres de révision, sélection de ressources numériques, etc.) et des ateliers de gestion du stress et de relaxation.

L'année 2019 a vu le prolongement d'initiatives telles que « Vis ma vie de bibliothécaire », permettant aux enfants de 8 à 12 ans de découvrir sur une journée les métiers des médiathèques, et de nouvelles actions comme « la petite fabrique du numérique » pour favoriser la découverte d'outils de créations numériques entre parents et enfants.

La convention de partenariat culturel engagé en 2018 auprès de sept médiathèques relais du territoire a permis d'engager une structuration de l'action culturelle en réseau. Deux catalogues semestriels d'animations sont ainsi diffusés sur le réseau pour initier des spectacles ou animations, avec en complément un projet de résidence d'écriture porté sur les années 2019 et 2020.



Maladrerie Saint-Lazare

Depuis 2005, la CAB s'est engagée dans un ambitieux programme de restauration de la maladrerie Saint-Lazare, un des plus remarquables exemples de l'architecture hospitalière du Moyen Âge. Le site propose des concerts, des expositions, des ateliers et des visites thématiques.

La fréquentation globale du site est toujours très importante : 48 656 visiteurs en 2018.

Les manifestations et divers événements culturels sont fort fréquentés à l'instar du festival « Malices et Merveilles » ou du festival Pianoscope, la journée familiale « Pâques à la Maladrerie » ou le week-end consacré aux « Journées des Plantes » ainsi que les spectacles proposés dans la grange.

La maladrerie organise annuellement divers salons : salon des potiers et céramistes de l'Oise, salon des antiquaires et des arts décoratifs et salon des Vins.

Aquaspace

L'Aquaspace propose des bassins à la fois ludiques et sportifs, ainsi qu'une zone de détente et de remise en forme.

En 2019, la fréquentation est à la hausse avec 218 916 entrées (contre 176 315 entrées en 2018) pour le bassin sportif et ludique, et 32 003 entrées pour la partie balnéo,

L'Aquaspace est également utilisé par des clubs et des scolaires qui bénéficient d'une entrée gratuite. En 2019, ce public a représenté 51 168 entrées additionnelles, chiffre à la baisse par rapport à l'année 2018 (54 427 entrées en 2018).

Depuis le 1er janvier 2017, la CAB gère également la piscine Jacques Trubert de Bresles, cet équipement faisant partie du territoire de l'ex-CCRB. Cette piscine propose un bassin sportif et une zone ludique.

La fréquentation pour l'année est à la hausse, 60 358 entrées en 2019 dont 24 448 scolaires (56 106 entrées en 2018 dont 26 464 scolaires).

Gymnases

La CAB est responsable de la gestion, l'entretien et la planification de l'utilisation de quatre gymnases communautaires : les gymnases d'Allonne, de Bailleul-sur-Thérain, de Bresles et de Tillé.

Ces gymnases ont été fréquentés par 24 classes. Du fait que les transports ne soient plus pris en charge comme au temps de l'ex CCRB, moins de scolaires ont utilisé les gymnases de Bresles et de Bailleul-sur-Thérain.

Les installations ont été utilisées par 28 clubs sportifs du territoire représentant 115 150 fréquentations sur l'année 2019.



ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

Favoriser la production des énergies renouvelables

Des panneaux solaires thermiques de 70 m² sont installés à l'Aquaspace afin d'approvisionner le centre aquatique en eau chaude sanitaire.

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Protection des ressources

Un marché global de performance énergétique a été mis en place pour la consommation d'eau de la piscine Aquaspace.

Le marché d'exploitation de chauffage des chaudières sur sol définit des obligations de performance énergétique et de réduction de la consommation d'énergie.

Épanouissement de tous les êtres humains

Accessibilité

Le réseau des médiathèques a obtenu le trophée de l'accessibilité des régions pour la médiathèque du centre-ville exemplaire en termes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ce prix salue la qualité des travaux de rénovation et de réaménagement de la médiathèque. Ils ont permis d'ajouter de nouveaux équipements utiles aux handicapés et aux jeunes notamment, tels les portes d'entrées automatisées ou les tablettes tactiles. Le jury a déclaré à propos de la médiathèque : « Ce projet d'établissement exemplaire (offre documentaire et action culturelle) intègre la question de la diversité de l'utilisateur. La conception universelle proposée par l'architecte garantit l'accessibilité globale de l'établissement. Partout, la qualité d'usage a primé pour un confort d'usage maximum ».

Les médiathèques du Beauvaisis s'inscrivent dans une politique de médiation et de diffusion culturelles toute l'année dans le cadre d'une programmation mais également d'un événement phare : le festival Amorissimo, créé en 2014 et qui a attiré pour sa 1^{ère} édition plus de 1 000 personnes. En 2019, la fréquentation reste élevée avec 1 150 participants.

Les premières ruches à livre (des boîtes accessibles à tous et en libre-service permettant aux particuliers d'échanger des livres) ont été installées à la maladrerie Saint-Lazare ainsi que chez des commerçants de Beauvais.

Une attention spécifique est portée également aux ressources numériques en ligne, permettant de compléter et d'étoffer la mission des médiathèques à distance. Il s'agit de pouvoir proposer au plus grand nombre une offre dématérialisée en termes de documents (ouvrages, disques...) mais également des outils d'auto-formation qui balayent un large spectre (développement personnel, soutien scolaire, formation technique, loisirs, remédiation cognitive...)



Accès de tous à la culture, aux sports, aux loisirs

L'École d'Art de Beauvaisis a aussi initié la constitution d'une association d'amis pour développer la convivialité, « le faire-ensemble », rompre la solitude et rendre plus facile l'accès à la culture tout en soutenant les activités de l'école d'art : « l'association des amis ». Active, elle permet de tisser des liens dans l'école entre cours et activités et hors de l'école dans l'organisation d'évènements qui valorisent ce qui est fait à l'intérieur de l'école via des expositions, rdv etc.

Dans sa programmation, la Maladrerie propose toute l'année des grands rendez-vous originaux en entrée libre qui permettent au plus grand nombre de découvrir le site et des artistes de talents : le pique-nique voyageur, le festival Malices et merveilles... Depuis 2018, des visites « innovantes » ont été mises en place, invitant à la détente et à la méditation induites par le site de la Maladrerie. Deux types de visites existent : les visites Yoga et Patrimoine et les visites « SonoPluie », balade sonore sous parapluie connecté.

L'Aquaspace et l'Elispace, deux équipements majeurs dans l'offre d'activités et d'animations en Beauvaisis, disposent désormais chacun, depuis la fin de l'année 2016, de leur propre site internet. Depuis la fin novembre 2010, vous pouvez suivre toute leur actualité sur www.aquaspace.fr et sur www.elispace.fr. Les deux sites internet ont été réalisés en interne, par le service communication de la Ville de Beauvais, en lien avec les équipes de direction de l'Aquaspace et de l'Elispace.

Tourisme

La compétence obligatoire du tourisme de la CAB comprend :

- **la mise en œuvre de stratégies pour le développement du tourisme ;**
- **la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;**
- **la gestion d'équipement touristique ;**
- **la participation et/ou le financement d'actions valorisant des atouts touristiques du territoire.**

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le projet de territoire de développement durable - « Beauvaisis 2030 » dans sa composante « tourisme » vise à augmenter le nombre de visiteurs qui fréquentent le territoire tout en limitant les contraintes environnementales qu'une fréquentation importante impose aux organisations d'une zone géographique donnée.

Durant l'année 2019, la stratégie touristique du territoire a été mise au cœur des échanges. En effet, l'office de tourisme et la CAB ont lancé une étude englobant la dimension « hard » de notre territoire : analyse de l'offre, opportunités de développement, menaces... et la dimension « soft » : identité, marques, organisation spatiale du tourisme... pour permettre de définir une stratégie à 53. Sur un mode collaboratif, par des entretiens, des ateliers, des questionnaires et des rendez-vous, les acteurs locaux du tourisme, les habitants, les institutions ont partagé leurs visions sur le développement touristique et les ambitions du territoire. Ce travail de diagnostic et de prospection a donné lieu à l'établissement d'une stratégie sur 4 axes déclinés en 11 objectifs et 17 actions.

Le développement de la pratique des activités de pleine nature, sportives ou de loisirs, repose sur les besoins clairement identifiés d'une clientèle touristique et locale. A la découverte, la rencontre et l'échange s'ajoutent aujourd'hui des aspirations davantage portées vers le bien-être, l'attention portée à l'environnement et la recherche d'authenticité. Ces valeurs se traduisent par de nouvelles attentes et offrent à notre territoire qui dispose d'atouts non négligeables dans le domaine, de nouvelles possibilités de développement. Afin de redessiner et de moderniser l'offre d'activités pleine nature sur le territoire en tenant compte des enjeux environnementaux, une étude a, durant l'année 2019, été portée par la CAB. Elle a permis, en lien étroit avec la stratégie de développement touristique, de réaliser l'analyse complète de l'offre existante et du potentiel de développement au regard des pratiques actuelles, des projets, de la concurrence et des perspectives d'évolution.

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) définit les objectifs suivants pour la compétence de tourisme :

- diversifier, augmenter et améliorer l'offre d'hébergement touristique ;
- profiter de l'opportunité offerte par le projet Trans'Oise pour proposer une offre touristique adaptée pour les usagers futurs de cette infrastructure ;
- créer et mettre en réseau des voies de circulation douces et de promenades qui ont aussi bien un intérêt touristique que de loisirs pour la population locale.



Les enjeux à moyen et long termes :

- mettre en œuvre les plans d'actions des stratégies sur le développement touristique et le positionnement marketing et les activités de pleine nature ;
- participer à la définition d'une nouvelle stratégie partagée par les acteurs institutionnels et le délégataire de l'aéroport. Décliner une stratégie marketing pour le territoire de Beauvais, de l'Oise et des Hauts-de-France à l'international ;
- réaliser le schéma d'accueil et de diffusion de l'information du territoire ;
- installer l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais (OTAB) dans de nouveaux locaux pour qu'il soit la vitrine positive du territoire. L'accueil, l'information, la promotion sont les premières missions d'un office de tourisme. L'OTAB doit avoir une image forte, donner à voir pour convaincre.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

L'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais (OTAB) met en œuvre la politique stratégique de la CAB. La convention d'objectifs et de moyens, renouvelée le 11 septembre 2018 pour une durée de 3 ans, précise les missions confiées à l'OTAB.

- l'accueil et l'information (accueil de tous les publics en multilingue, participation à l'accueil de délégations officielles, participation à des opérations ponctuelles telles que l'accueil des nouveaux habitants, accueil en mobilité) ;
- la communication, la promotion et la valorisation (communication multicanale et multisupport, promotion, veille sur la qualité des informations sur les sites web de la CAB et de la ville, transmission, relecture ou corrections des informations pour les supports de l'EPCI ou la collectivité) ;
- l'observation et la qualification des données touristiques (analyse et édition d'un bilan d'activités touristiques, transmission des données pour les différents bilans, rapports... Participation aux réunions stratégiques de l'EPCI : Cœur de ville, PCAET, Quadrilatère, maladrerie, mécénat...) ;
- l'accompagnement des acteurs du tourisme (accompagnement des hébergeurs : un accompagnement individualisé des hébergeurs est dispensé dans le cadre du processus de personnalisation de l'offre du CRT avec une customisatrice et une marketrice de l'OTAB pour la plateforme régionale www.weekend-esprithautsdefrance.com accompagnement sur la taxe de séjour, la déclaration pour la mise en location d'hébergements touristiques, des porteurs de projets...) ;
- l'animation et la fédération des acteurs (participation à l'événementiel du territoire, soutien logistique à certaines opérations telles que les Rencontres Beauvéniennes, les Journées Européennes du Patrimoine, les randonnées en Beauvaisis, les événements reconnus d'intérêt communautaire...) ;
- la commercialisation de produits touristiques (vente de la destination pour les groupes et les individuels, boutique, billetterie...).



PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'OTAB

Fréquentation touristique

- De l'office de tourisme :
 - 11 087 contacts
 - 81,1 % par des Français (Top 3 : Hauts-de- France - Paris/IDF - Normandie)
 - 18,9 % par des Étrangers (Top 3 : Belgique - Allemagne - Royaume Uni)

- De sites touristiques du territoire :
 - Le parc Saint-Paul : 384 675 entrées ;
 - La Cathédrale Saint-Pierre : 181 192 entrées ;
 - La Maladrerie : 49 133 entrées ;
 - Le MUDO : 48 609 entrées ;
 - Le Quadrilatère : 35 724 entrées ;
 - Plan d'eau du Canada (baignade) : 28 095 entrées ;
 - Le parc Saint-Léger des grands félins : 18 500 entrées ;
 - Cariwood : 13 200 entrées ;
 - L'église Saint-Étienne : 11 371 entrées ;
 - The wake garden : environ 10 000 entrées ;
 - L'horloge astronomique : 8 922 entrées ;
 - Le train touristique : 3 408 entrées ;
 - Le jardin d'André van Beek : environ 3 000 entrées ;
 - Le Château de Troissereux : 2 728 entrées ;
 - La manufacture : 2 093 entrées ;
 - Le musée de l'aviation : 2 044 entrées ;
 - Le jardin du Brule : 598 entrées.

- D'évènements emblématiques :
 - Les fêtes Jeanne Hachette : 25 900 personnes ;
 - Journées européennes du patrimoine : 13 759 personnes ;
 - Son et lumière « La cathédrale infinie » : 12 375 personnes ;
 - Fête de la musique : Entre 10 000 et 15 000 personnes ;
 - Malices et merveilles : 6 700 personnes ;
 - Festival du violoncelle : 3 369 personnes ;
 - Pianoscope : 3 000 personnes ;
 - Scènes d'été : 2 000 personnes (sur les 4 dates).

- Recettes financières :
 - Ventes « Groupes » : 195 895 € ;
 - Boutique, billetterie, visites guidées : 42 750 € ;
 - La taxe de séjour : 231 128 € pour 294 896 nuitées ;
 - Subvention de la CAB : 410 000 € (identique depuis 2013).



- Les supports digitaux :
 - www.visitbeauvais.fr : 90 282 visites ;
 - Facebook : 6 573 fans / 437 posts ;
 - Twitter : 1 512 followers / 119 tweets ;
 - Instagram : 1 310 abonnés / 93 publications.
- Une gamme éditoriale complète :
 - Inventez votre journée, le guide des loisirs : 5 000 exemplaires ;
 - Faites de beaux rêves, le guide des hébergements : 1 500 exemplaires ;
 - Sélectionnez l'idéal, la brochure groupes : 1 500 exemplaires ;
 - Ensemble pour notre destination, le guide du partenaire : 200 exemplaires ;
 - Le MAG : projet concrétisé en 2019 - 15 000 exemplaires ;
 - Le bilan d'activités annuel : projet concrétisé en 2019 - 400 exemplaires.

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dynamique de développement suivant des modes de production et consommation responsable

Promotion du tourisme de pleine nature

L'année 2019 marque la finalisation de l'étude sur les activités de pleine nature : un état des lieux réalisé grâce à des regards croisés, des préconisations organisées autour de 6 axes stratégiques, un schéma de développement...

Notre territoire présente de sérieux atouts à s'engager dans une démarche de slow tourisme. Il s'agit pour le visiteur d'apprécier des paysages tout en prenant son temps, s'imprégner pleinement de la nature qui l'entoure, rechercher le contact avec l'habitant et savourer les plaisirs de la table. Il s'agit de privilégier notamment des destinations proches et des moyens de transports moins polluants. Ces principes ont gagné en popularité auprès des touristes ces dernières années et les voyages proposés en lien avec ce type de tourisme, sont en nette augmentation. Le slow tourisme se positionne dans une dynamique de développement durable. De plus, la région et le comité régional du tourisme et des congrès se sont clairement positionnés sur une stratégie de tourisme de bien-être ce qui va apporter une dimension plus importante et renforcer notre propre positionnement. Les thématiques associées : déconnexion, bien-être, yoga, reconnexion à la nature...



Protection des ressources

L'OTAB s'engage en interne dans une démarche d'éco-engagements : il s'inscrit dans une démarche éco-responsable, initiée en interne. L'objectif est de limiter, au quotidien, l'impact de l'activité de l'office de tourisme sur l'environnement.

Il s'engage en particulier à :

- économiser l'énergie et l'eau ;
- recycler le papier et les consommables ;
- acheter en priorité des ampoules basse consommation ;
- imprimer de manière raisonnée ;
- favoriser la diffusion des informations par voie dématérialisée ;
- actualiser nos fichiers d'adresses clients ;
- gérer de manière raisonnée les stocks de brochures ;
- éditer nos documents chez un imprimeur certifié ;
- pratiquer le covoiturage, autant que possible, lors de déplacements professionnels ; limiter les déplacements professionnels par des réunions téléphoniques ou visio-conférences

En externe, il s'engage à faire connaître les démarches auxquelles il participe et à sensibiliser les porteurs de projets, les prestataires touristiques du territoire aux enjeux du développement durable.

Relais des assistantes maternelles

La compétence de l'animation du relais des assistantes maternelles (RAM) est une compétence facultative depuis 2017. Le champ d'intervention du RAM s'est agrandi prenant en considération l'agrandissement du territoire de la CAB.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Les objectifs du RAM sont :

- aider les familles à trouver des modes de garde adaptés à leurs besoins ;
- renforcer l'attractivité des métiers de l'accueil individuel ;
- professionnaliser les métiers de l'accueil individuel afin de lutter contre l'isolement social et prévenir la maltraitance.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Informier les familles et les assistantes maternelles

Le RAM informe les familles sur l'ensemble des modes d'accueil individuels et collectifs et les accompagne dans les démarches administratives inhérentes à l'embauche d'une assistante maternelle agréée. En 2018, 698 familles ont contacté le RAM.

Le service informe également les professionnels et les futurs professionnels quant aux conditions d'exercice des métiers de l'accueil individuel. 489 professionnels ont contacté le service en 2018.

Mise en place des animations collectives

Les animations collectives se déroulent sur l'ensemble du territoire, à raison d'une animation par mois dans les communes du Beauvaisis ou quartiers de Beauvais. Ces temps collectifs, à destination des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent, sont organisés les matins de 9h30 à 11h. Ces ateliers d'éveil sont des moments d'échange, d'écoute et de partage de pratiques dans le but d'améliorer la qualité de leur travail et rompre l'isolement de la profession. En 2018, le RAM a organisé 90 ateliers d'animation collective pour les assistantes maternelles de la CAB.

Sur le nouveau périmètre, le RAM regroupe 513 assistantes maternelles (443 en 2016) offrant un total de 1 270 places (1 155 en 2016).



ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Épanouissement de tous les êtres humains

En répertoriant les demandes d'accueil spécifique (horaires atypiques, enfants en situation de handicap, familles fragilisées, accueil d'urgence, etc.), le RAM favorise une offre de garde des enfants adaptée aux besoins des familles beauvaisines. Les ateliers d'éveil jouent un rôle de formation continue pour les assistantes maternelles de l'agglomération assurant ainsi une prestation de qualité. Finalement, le RAM contribue à l'épanouissement professionnel et personnel des assistantes maternelles en leur permettant de se réunir pour rompre l'isolement et développer une solidarité du métier.

Enseignement

La compétence facultative de l'enseignement de la CAB comprend :

- **la prise en charge de la contribution des communes membres à la rénovation et construction des collèges ;**
- **les actions favorisant le développement de l'enseignement supérieur pour concourir au rayonnement économique du Beauvaisis.**

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le projet de territoire de développement durable « Beauvaisis 2030 » vise à retenir des jeunes diplômés sur le territoire et de sensibiliser les jeunes beauvaisins aux enjeux de développement durable.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Participation à la rénovation et la construction des collèges

En 2019, la contribution de la CAB à la construction et rénovation des collèges de l'Oise s'élève à 121 469 €.

Participation au fonctionnement des écoles dans les cas dérogatoires

La CAB prend en charge les frais de scolarité des enfants relevant des cas dérogatoires ; pour la rentrée scolaire, il s'agit de 33 élèves en 2019. Les familles résidents de la CAB dont les enfants sont inscrits dans les écoles de Beauvais par dérogation bénéficient du même tarif cantines et accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) que les familles beauvaisiennes. La CAB rembourse donc à la Ville de Beauvais la différence. Ce dispositif a été supprimé à la rentrée 2018-2019. Le financement se poursuivra au-delà uniquement pour les enfants qui auront intégré un cycle avant septembre 2018 et jusqu'à leur sortie.

Développement de l'enseignement supérieur

Les actions visant à soutenir et développer l'enseignement supérieur sur le territoire ont pour objectif la création d'une main d'œuvre qualifiée pour les entreprises du territoire et celles que nous souhaitons attirer. L'enseignement supérieur participe également au rayonnement du Beauvaisis.

Tous les ans, la CAB organise en septembre la journée d'intégration, une journée festive pour tous les étudiants post-bac de l'agglomération afin de leur faire découvrir les activités offertes par le territoire et aider les étudiants de différentes filières à tisser des liens. Cette journée a eu lieu mardi 24 septembre, dans le parc Kennedy (parcours du combattant, Color Fun Run et animations diverses) - plus de 1 000 étudiants étaient présents.



En 2019 il n'y a pas eu de forum des stages spécifiques mais un regroupement avec le forum de l'emploi/formation/stages organisé par la MEF au printemps

La bourse aux initiatives et projets étudiants (BIPE) a été renouvelée. Les projets présentés par les étudiants doivent impérativement s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes : entrepreneuriat étudiant, insertion professionnelle, accueil des publics internationaux, économie sociale et solidaire. Ainsi 6 projets ont été subventionnés en 2019 pour un montant total de 7 000 euros :

- Festival de la terre et de l'élevage - Alexandre Smessaert (UniLaSalle) - 1 000 €
- HOJA -Valentin Fontaine (ITII) - 2 500 € (sécurisation et fiabilisation des taxis dans les pays en voie de développement)
- Projet « Agir sur les déterminants de santé dès le plus jeune âge » - Julie Koedinger (UniLaSalle) - 550 €
- OH MY GUT ! - Mathilde Moreau (Unilasalle) - 950 € (projet de bonbons probiotiques gourmands ayant pour vocation de promouvoir la santé des intestins de tous)
- JU.STE - Léa Nicolas (Unilasalle) - 1 000 € (création d'une nouvelle marque de jus gourmands, frais, texturés et satiétants).
- MCMA - Emmanuel Quesnel (ITII°) - 1 000 € (appareil de massage cardiaque mécaniquement assisté)

En 2019, l'Agglo soutient financièrement le dispositif Les entrepreneuriales en Picardie, programme d'entraînement terrain à l'entrepreneuriat étudiant (versement d'une subvention à hauteur de 3 000 €). D'ailleurs, la grande finale des Entrep'en Picardie a lieu à la Maladrerie Saint-Lazare le 4 avril 2019 et a récompensé de nombreux projets beauvaisiens.

En 2019, l'Agglo soutient également le dispositif PEPITE à hauteur de 5 000 € (accompagnement des étudiants-entrepreneurs).

En 2019, la CAB a décidé d'élaborer un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI).

Ce schéma définit la stratégie locale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) à moyen et long terme pour le territoire.

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Sensibilisation au développement durable

Le service Politiques Educatives, à travers sa structure H2O, mutualisé entre la Ville de Beauvais et la CAB, organise des animations à destination du jeune public, dans un cadre scolaire et/ou extrascolaire, sur les thèmes de l'environnement, la santé et les gestes durables. En 2019, pour le jeune public, une animation a eu lieu en demi-journée sur les thèmes des gestes durables et 13 animations en demi-journée pour 179 enfants (de 1 à 12 ans) des crèches, écoles et ALSH (les arbres, les insectes...).



Épanouissement de tous les êtres humains

Prévention des risques

En 2014, les actions de prévention routière, déjà développées à Beauvais, ont été étendues sur l'ensemble de l'agglomération. Les deux agents du service prévention routière de la police municipale sensibilisent les élèves de primaire sur les risques en tant que piétons, utilisateurs de deux roues et passagers d'un véhicule à moteur.

Ainsi, en 2019, le bureau de prévention routière a mis en place un challenge départemental de prévention routière en direction des classes de CM2 de l'ensemble du département de l'Oise a mobilisé 83 élèves en 2019.

Un concours interclasses de prévention routière, organisé chaque année par la police municipale, en partenariat avec l'association Prévention Routière. En 2019, 1 962 élèves ont participé à ce concours.

Une Opération de contrôle gratuit de l'éclairage des véhicules « Lumières & Vision ».

Des interventions dans les établissements scolaires, maternelles, élémentaires, les classes spécialisées et les établissements secondaires soit 7 576 élèves

Une mascotte du bureau de prévention routière de la police municipale « Prudix » et un véhicule dédié à la prévention routière avec un flocage spécifique (mascotte apposée sur le véhicule avec un slogan jamais trop prudix) depuis 2018.

Accès à la culture, aux loisirs et aux sports pour tous

Le village des sciences a accueilli 750 visiteurs en 2019 dans ses espaces de présentation et de rencontres grand public autour des sciences.

Accès facilité aux démarches administratives, culturelles et sportives

La Ville de Beauvais et la CAB ont ouvert en avril 2016 un portail numérique citoyen « citoyen.beauvaisis.fr » dont l'objectif est de permettre progressivement de faire un maximum de démarches administratives en ligne, 24h/24, à partir de n'importe quel support (ordinateur, tablette, smartphone) : préinscriptions aux écoles publiques de Beauvais, inscription et gestion des plannings de fréquentation de la restauration scolaire en quelques clics, sans besoin de se déplacer en mairie, obtention d'actes d'état civil, réservations à la restauration scolaire, les préinscriptions aux établissements culturels de l'agglomération du Beauvaisis...

Le portail citoyen s'enrichira de nouveaux télé services et deviendra ainsi le guichet unique des démarches administratives en ligne, d'autant qu'il sera ultérieurement interconnecté avec FranceConnect, le dispositif de l'État qui offre un accès universel aux administrations en ligne et permet l'échange de données (à l'initiative exclusive de l'utilisateur).

Politique de la ville

La compétence obligatoire en matière de politique de la ville dans la CAB comprend :

- les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local, d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ;
- les dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Depuis 2015, certaines actions de prévention de la délinquance font partie du contrat de ville. Ces actions font également partie du contrat local de sécurité défini au niveau de l'agglomération puisque les objectifs de ces deux contrats convergent, notamment sur des questions centrales comme l'aide aux victimes, le soutien à la parentalité, la lutte contre les incivilités etc.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Prévention de la délinquance et de la récidive

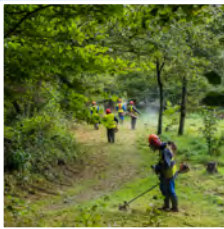
Une équipe prévention composée de 11 agents (une responsable du service prévention de la délinquance, deux coordinatrices prévention de la récidive, un intervenant social au commissariat, six médiateurs tranquillité publique, une chargée de mission droits des femmes et des familles) est mobilisée.

Des associations sont soutenues et accompagnées depuis 2014 dans le cadre du contrat de ville ou hors du contrat de ville.

En 2019, dans le cadre du contrat de ville, 13 associations porteuses de 15 actions à destination des publics des quartiers prioritaires ont été financées pour un montant total de 175 010 €. Hors du contrat de ville, la CAB a subventionné 6 projets dans le champ de la prévention de la délinquance en 2019 pour un montant total de 171 942 €. Ces actions visent notamment à assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes à améliorer l'accès aux droits et l'aide aux victimes, à prévenir la récidive.

La CAB organise la médiation sociale par le biais d'une équipe de médiateurs de tranquillité publique. Ils concourent à la tranquillité publique par une présence rassurante, établissant des contacts avec les habitants, les commerçants et particulièrement les jeunes (présence en gare routière et aux abords des établissements scolaires). Ils apaisent les tensions, participent à la régulation des conflits de la vie quotidienne.

Les médiateurs assurent aussi des missions de sensibilisation auprès des jeunes. La prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement constituent une priorité pour la CAB. Dans ce cadre, l'équipe des médiateurs de tranquillité publique propose aux collèges et lycées de la ville de Beauvais des interventions sur cette thématique. Ils proposent également aux écoles et accueils de loisirs de Beauvais l'animation du « jeu du petit citoyen ». Il s'agit d'un jeu créé par le service prévention sécurité de la CAB. Cet outil permet d'aborder de manière ludique les questions de société et de citoyenneté (les valeurs, les institutions, les sanctions, la gestion des conflits...) avec les jeunes enfants (6-11 ans). Outre les connaissances apportées, cet outil permet également aux enfants d'acquérir les bons réflexes lorsqu'ils sont confrontés à des situations de harcèlement, de racket, de violences...



Initialement destinée aux majeurs, l'action d'Accompagnement renforcé de mineurs et majeurs sous main de justice et de consommateurs de stupéfiants a été étendue en 2014 aux mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse. Une seconde coordinatrice à mi-temps a ainsi été recrutée en février 2014. Du 1er janvier au 31 décembre 2019, 43 personnes ont été orientées par nos partenaires prescripteurs. Les coordinatrices développent une approche globale. Elles traitent les problèmes de réinsertion sociale, professionnelles, travaillent sur la santé physique et psychique, sur les addictions, accompagnent les personnes dans leurs démarches administrative, l'accès au logement, aux activités culturelles et sportives qui participent aussi à la remobilisation et la re sociabilisation de ces personnes.

Au cours de 2019, 248 entretiens ont été effectuées par l'intervenant social en commissariat. Ce sont principalement des femmes victimes de violences conjugales qui ont été prises en charge. En effet, 164 femmes ont été reçues, contre 20 hommes et 2 mineurs.

Chantiers d'insertion

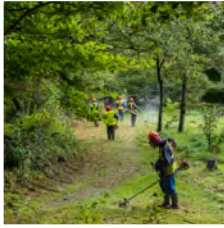
À travers la mise en situation de travail salarié, les chantiers d'insertion ont pour objectif de restaurer ou de développer les liens sociaux des personnes en situation précaire. La CAB porte deux chantiers d'insertion, le chantier Bâtiment nature (depuis 2003) axé sur des travaux de revalorisation du patrimoine communal et le chantier Espaces naturels (depuis 2007) axé sur l'entretien des espaces verts.

Les chantiers d'insertion interviennent sur les communes de l'agglomération. Au vu de l'extension de son territoire, la CAB a décidé en 2019, de renouveler la convention passé avec l'association REB (basée à Bury) afin de réaliser 15 semaines d'intervention sur des nouvelles communes (ex-CCRB). Un chantier d'insertion Bâtiment est donc intervenu pour une durée de 10 semaines, pour des travaux de peinture de la salle des fêtes sur la commune de Tillé, des vestiaires du stade de football de la Neuville-en-Hez et de la salle des fêtes et accueil de la mairie d'Hermes. Un autre chantier d'insertion de la REB est intervenu pour 5 semaines sur les communes de Tillé et Warluis pour des travaux d'entretien d'espaces naturels.

En 2019, les travaux ont été effectués dans les communes suivantes :

Chantier d'insertion « bâtiment nature » :

BERNEUIL	Remise en état du mur du cimetière Peinture de salles
TROISSEREUX	Rejointoiement d'un mur et lasure des volets
AUCHY LA MONTAGNE	Pose de briques à l'église Peinture du préau de l'école et d'un abri bus
BONLIER	Rejointoiement murs du cimetière
FONTAINE ST LUCIEN	Peinture d'une salle d'une entrée et couloirs
GUIGNECOURT	Réfection d'un pignon - Peinture de portes
BEAUVAIS	Travaux de peinture MSIH



Chantier d'insertion « espaces naturels » :

ALLONNE	Abattage et nettoyage du verger
GUIGNECOURT	Abattage de haies et d'arbres
BEAUVAIS	Intervention ponctuelle (Marais de St Just)
FONTAINE ST LUCIEN	Intervention ponctuelle (LARRIS)
MILLY SUR THERAIN	Entretien chemin de randonnée
FROCOURT	Elagage Débroussaillage
TROISSEREUX	Intervention ponctuelle (Fête de l'Eau)
THERDONNE	Débroussaillage
ST PAUL	Taille de haies
HERCHIES	Elagage nettoyage de 2 chemins
FOUQUENIES	Intervention ponctuelle (Conservatoire)
AUTEUIL	Intervention ponctuelle (Conservatoire)+ 2 jours
BERNEUIL	Taille haies cimetière
MAISONCELLE ST PIERRE	Nettoyage de la mare Entretien des chemins communaux

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Accès à l'emploi pour tous

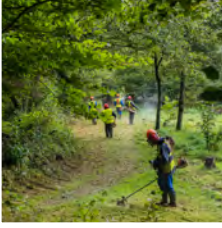
Le chantier d'insertion de la Ville a permis l'embauche de 14 personnes en 2019. On compte 50 % de sorties dynamiques.

Le chantier d'insertion Bâtiment nature géré par la CAB a permis l'embauche de 17 personnes dont 38 % ont quitté le chantier pour une sortie positive.

Le chantier d'insertion Espaces naturels géré par la CAB a permis l'embauche de 19 personnes dont 38 % ont quitté le chantier pour une sortie positive.

Inclusion sociale

Les chantiers d'insertion permettent à des personnes très éloignées de l'emploi de se réinsérer socialement et professionnellement dans la société active en leur permettant de résoudre, à travers un accompagnement socio-professionnel renforcé, les différents freins qu'ils rencontrent (mobilité, logement, santé, dettes...). Une Conseillère d'Insertion Professionnelle est chargée d'aider ces salariés dans leurs démarches tout le long de leur parcours afin qu'ils puissent être orientés vers le monde du travail, une fois toutes les problématiques résolues.



Genre et inclusion sociale

Dans le cadre du financement des chantiers d'insertion par le Fonds Social Européen, le critère d'égalité hommes/femmes doit être respecté.

La CAB apporte une attention toute particulière au respect de ce critère. Ainsi, lors des entretiens, une candidature féminine est étudiée en priorité car, malheureusement, le taux de représentation des femmes sur les chantiers reste faible notamment au regard des métiers proposés : bâtiments et entretien d'espace naturels.

En moyenne, sur 8 salariés, 2 postes sont occupés par des femmes, sachant qu'aucun quota n'est imposé.

En 2019, pour le chantier Bâtiment nature, sur 17 salariés, 3 postes sont occupés par des femmes.

En 2019, pour le chantier d'insertion Espaces naturels, sur 19 salariés, 3 postes sont occupés par des femmes.

En 2019, pour le chantier d'insertion Écospace, sur 14 salariés, 2 postes sont occupés par des femmes.

Services ressources

Les services ressources

Afin de mettre en place les politiques de la CAB, la collectivité a besoin de nombreux services ressources, notamment :

- La direction des ressources humaines gère le recrutement, les carrières, les formations et la paie des employés de la CAB. De nombreux services étant mutualisés entre la Ville de Beauvais et la CAB, le budget du personnel comprend également des transferts entre les deux collectivités pour des postes mutualisés (par exemple, pour un agent rattaché à la Ville de Beauvais mais qui travaille à 40 % sur les projets de l'agglomération, la CAB versera une somme équivalente à 40 % de son salaire et charges à la Ville de Beauvais) ;
- La communication interne est un élément clé du fonctionnement d'une collectivité. Elle permet aussi bien de transmettre des informations essentielles aux agents (ex : règles de fonctionnement de la collectivité) que de recevoir des sollicitations ou l'expression des besoins des agents (ex: boîte à idées, enquêtes internes etc.). Elle contribue ainsi aux échanges et au dialogue entre la collectivité et ses agents.
- Afin de répondre au mieux à cet enjeu fort de la communication interne, une chargée de communication interne a été embauchée, en septembre 2018, au sein de la DRH. Après une enquête réalisée auprès des agents, la stratégie de communication interne a été redéfinie ainsi qu'une nouvelle identité visuelle pour l'ensemble des supports de communication. Dans ce cadre, la communication intranet a été renforcée et deux nouveaux outils de communication ont vu le jour avec La Salamandre - La lettre interne et La Salamandre - L'actu en ligne. En 2019, la communication interne a permis de répondre à de multiples enjeux, notons notamment :
 - accompagner les agents dans l'utilisation de leurs droits : informations sur les prestations sociales, les droits à la formation, le compte-épargne temps, les droits à la retraite, etc.
 - accompagner le changement : nombreuses infographies pour rendre accessibles et compréhensibles des réformes récentes (ex : nouveau régime indemnitaire et nouveau règlement temps de travail).
- favoriser l'interconnaissance des agents et projets des services : articles, photos ou vidéos sur des projets spécifiques, reportages photos ou vidéo sur les événements organisés en interne, portraits d'agents dans la Salamandre, organisation de Balades de la Salamandre à destination des agents pour découvrir nos services (ex : station d'épuration, MALICE, fête du Dahlia, etc.)
- valoriser les agents qui œuvrent pour le fonctionnement de la collectivité : réalisation de 2 vidéos présentant chacun 10 métiers de nos collectivités, à destination des habitants du territoire
- la direction des finances et contrôle de gestion participe à l'élaboration des stratégies financières de la collectivité, suit l'exécution budgétaire, met en place les outils d'évaluation et contrôle des satellites ainsi que des délégations de service public ;
- la direction des systèmes d'information et de télécommunications met à disposition des services et des élus des ressources en logiciels et applicatifs métiers, ainsi qu'en matériel informatique, bureautique et téléphonique ; la mission accessibilité impulse un « réflexe accessibilité » dans les services et les projets décidés par l'agglomération afin de poursuivre l'application de la loi du 11 février 2005 ;



- la direction développement durable, santé, prospective territoriale (DDSPT) pilote des projets à vocation innovante ou responsable, suit le dispositif de politique cadre (projet de territoire de développement durable - « Beauvaisis 2030 ») et apporte une assistance méthodologique sur le mode projet aux services afin d'optimiser l'efficacité des actions mises en œuvre.
- la direction juridique organise les conseils communautaires et ses commissions, suit le contrôle de légalité, gère les marchés publics, garantit la bonne couverture en assurance des services et assure la veille réglementaire ;
- La direction services intérieurs assure la gestion des archives et les services supports que sont l'imprimerie, le courrier et l'entretien.

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Gestion responsable des ressources

Afin de limiter les consommations de papier et d'encre, les procédures continuent progressivement d'être dématérialisées. Ainsi, la télétransmission des paies à la trésorerie évite la consommation de plusieurs ramettes de papiers chaque mois tout comme la gestion des demandes d'absences (congrés, RTT etc.) via un logiciel. En 2019, la gestion des heures supplémentaires à récupérer a été dématérialisée.

La dématérialisation est intervenue également pour la transmission des documents comptables vers la trésorerie et pour la conduite des entretiens professionnels annuels par les encadrants généralisée en 2016.

Le logiciel « Astech » permet depuis 2015 d'optimiser les coûts et les dépenses d'énergie du patrimoine.

Depuis 2016, ont été activées l'extinction forcée des micro-ordinateurs en fin de journée et la mise en veille généralisées en cours de journée après un temps d'inactivité.

En 2016, à l'occasion du renouvellement des copieurs dans les services et les écoles, une nouvelle politique d'impression a été mise en place : recto-verso et noir et blanc par défaut, libération des éditions par carte ou code permettant de réduire la gâche ; dématérialisation des télécopies qui pour la plupart arrivent désormais par courrier électronique. La suppression des imprimantes au profit des copieurs multifonctions a été poursuivie partout où c'est possible.

Le renouvellement des serveurs informatiques et le stockage des données de la Ville et de l'Agglo ont permis de tout regrouper dans un but d'économie d'énergie et d'optimisation du fonctionnement.

La collectivité a acquis fin 2015 un drone permettant, entre autres : la mise en valeur du patrimoine et des événements, le repérage de terrains pour le service archéologie, le repérage des opérations ou réparations à envisager sur les toitures et ouvrages d'art pour les services techniques, la modélisation de la maladrerie en 3D visualisée sur tablette par les visiteurs, la mise en valeur des espaces verts, la cartographie des cimetières...



L'étude débutée en 2017 pour la mise en place d'une plateforme de gestion électronique de documents évoluée s'est concrétisée en 2019 par la mise en place de la solution « Élise », destinée à accélérer la dématérialisation des flux documentaires tout en optimisant le stockage numérique. Une première phase prévue en 2020 concernera la dématérialisation des courriers entrants et sortants.

Depuis 2018, les usagers beauvaisiens et voisins bénéficient de la nouvelle plateforme d'inscription en ligne aux activités sportives et de loisirs développée en interne. Elle a permis dès la première année de réduire fortement les déplacements des usagers aux guichets de la commune de Beauvais, toute la démarche pouvant être réalisée en ligne jusqu'au paiement.

L'Agglo et la Ville ont également dématérialisé les dossiers de demandes de subvention des associations par la mise en place de la solution de la société MGDIS qui permet un suivi et une analyse des dossiers optimisés.

La collectivité a poursuivi sa préparation en vue de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme. Le logiciel métier a été adapté et il est envisagé de mettre en ligne les téléservices avant l'échéance réglementaire de 2022.

Le développement du portail citoyen (portail de démarches en ligne) s'est poursuivi avec notamment la possibilité de demander en ligne sa carte Beauvaisis On Pass. Un extranet a également été mis en place à destination des communes de l'agglomération pour saisir les demandes de carte formulées auprès des mairies. Dans les deux cas, la carte est fabriquée à Beauvais et envoyée par courrier. De nombreux déplacements sont ainsi évités. Quelques mairies, notamment à proximité des déchetteries, ont été équipées du matériel nécessaire pour délivrer immédiatement les cartes.

La salle des assemblées de l'hôtel de communauté a été équipée d'un système de visioconférence afin de limiter les déplacements des agents, élus et partenaires invités aux différentes réunions. D'autres dispositifs sont envisagés dans les locaux de la commune de Beauvais et de l'agglomération avec le souci complémentaire de limiter les déplacements entre services.

Gestion rationnelle des déchets

Depuis 2003, le service informatique valorise 100 % des matériels informatiques remis grâce à un contrat avec Emmaüs. Une partie des postes de travail sortis du parc est cédée aux services de l'inspection académique pour être réemployée dans les écoles. Les consommables d'impression usagés sont remis à une entreprise spécialisée.

Les consommables d'impression usagés sont remis à une entreprise spécialisée.



Épanouissement de tous les êtres humains

Prévenir les risques pour préserver la santé des agents

En 2019, 22 agents ont suivi des formations « prise et reprise de poste et développement personnel » ; ces formations représentent un sas de socialisation et permettent de prévenir des risques liés à l'activité des agents.

De plus, les agents qui sont en arrêts maladie de plus de 30 jours consécutifs, sont reçus afin de faire le point sur leur situation et de les orienter si nécessaire vers un congé de longue maladie ou une reprise à temps partiel thérapeutique. En 2019, 6 agents ont été reçus dans ce cadre.

La collectivité porte une attention toute particulière aux conditions de travail. En 2019, le déploiement progressif des achats du nouveau marché des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle s'est poursuivi de manière progressive sur l'ensemble des services.

Sa mise en œuvre va permettre d'atteindre de nombreux objectifs :

- l'harmonisation des pratiques et des vêtements de travail - EPI ;
- une meilleure adaptation et qualité des équipements par métier ;
- une réponse aux attentes des agents en termes de confort et de qualité ;
- une amélioration des conditions de travail ;
- la régulation des achats « hors marché ».

Ce marché est résolument tourné vers le confort de l'agent. Les vêtements et les équipements de travail, en plus d'être adaptés aux risques professionnels de nos métiers, sont adaptés aux saisons. L'ensemble des lots offre une panoplie relativement large, permettant à chacun de trouver ses équipements, en particulier lors d'évolution des pratiques. Pour la première fois, des articles et des coupes spécifiques « femme » ou « homme » ont été proposées.

En 2019, 199 agents ont bénéficié d'une participation de la CAB sur leur contrat de mutuelle, ce qui représente un coût pour la collectivité de 59 282 €.

En 2019, la collectivité a instauré la possibilité de télétravailler, avec une fréquence maximale d'un jour par semaine. Au 31 décembre 2019, la CAB comptait 17 télétravailleurs.

Accès à l'emploi pour tous

Le dispositif pour les emplois d'avenir des jeunes résidants en zone urbaine sensible a pris fin en 2018 mais en 2019 la CAB a tout de même formé 9 apprentis.

Avec 5,79 % des effectifs en position de handicap, la CAB continue ses efforts visant à atteindre le seuil obligatoire de 6 %. Le service des moyens généraux et la direction des ressources humaines veillent à équiper rapidement et systématiquement les agents en mobilier de bureau adapté sur recommandation du médecin du travail. De plus, le service Prévention santé constitue un guichet unique d'interface entre la médecine du travail, la maison départementale des personnes handicapées de l'Oise (MDPH) et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).



L'égalité entre les femmes et les hommes fait l'objet d'un rapport d'analyse annuel. Le rapport 2019 permet d'identifier une répartition équitable entre les deux sexes selon les catégories d'emplois, mais de fortes disparités selon les filières. Par ailleurs, des écarts significatifs perdurent dans la rémunération des agents, selon qu'ils soient des femmes ou des hommes.

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), nouvel outil indemnitaire de référence remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique territoriale, doit permettre de réduire les différences de traitement entre les agents. Toutefois son instauration est progressive. Mis en place au 1^{er} octobre 2018 pour un grand nombre de cadres d'emplois, il reste notamment à instaurer pour la filière technique, la plus masculinisée. Pour ce faire, la parution d'un décret interministériel est attendue. La direction des ressources humaines a également mis en place une charte de mobilité interne qui précise la démarche à suivre pour les agents souhaitant changer de service (anonymat, entretiens afin de déterminer les intérêts et les compétences, proposition des postes ouverts, période d'immersion).

Et pour améliorer l'orientation professionnelle des agents, la DRH a fait l'acquisition du logiciel Thomas : analyse du profil professionnel des agents.

Chiffres clés et indicateurs de suivi par finalité de développement durable

CHIFFRES CLÉS

Lutte contre le changement climatique

Indicateur	Année	Valeur	Commentaires
Part des déplacements journaliers effectués en voiture individuelle	2019	63 %	
Part déplacements journaliers - voiture, camion, fourgonnette		75,7 %	
Part déplacements journaliers - transport en commun		7,5 %	
Part déplacements journaliers - marche à pied		10,6 %	
Part des consommations issues d'énergies fossiles carbonées	2018	69 %	Produits pétroliers pour 43 % et gaz pour 26 % des consommations.
Consommations énergétiques du territoire	2019	3380 GWhEF/an	La part de consommation énergétique globale de la CAB correspond à 16 % de celle de l'Oise, sachant que la population représente 12 % des habitants du département
Emissions totales de gaz à effet de serre (directes et indirectes)	2016	14 teq CO ₂ par habitant	Les émissions directes représentent seulement 56 % des émissions totales du territoire

Entre 2008 et 2016, les émissions totales de la CAB ont augmenté de 32 %, ce qui est cohérent avec le passage de 31 à 53 communes. Il existe cependant certains changements méthodologiques : notamment les émissions indirectes liées à l'alimentation n'avaient pas été comptabilisées en 2008, de même que celles liées à la construction. On retrouve assez logiquement une augmentation des émissions liées à l'agriculture (augmentation des surfaces). Les transports routiers constituent le poste ayant le plus augmenté entre les 2 dates. Quant aux autres transports, notamment aérien, il est en légère baisse de 9 %. Celle-ci est liée aux émissions indirectes de l'aéroport de Beauvais-Tillé. Enfin, concernant les déchets, le passage en unité de valorisation énergétique a considérablement réduit les émissions.

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Indicateur	Année	Valeur	Commentaires
Surface de la CAB couverte par le réseau Natura 2000	2019	2,08 %	France : 12,9 %
Sites Natura 2000 animés par la CAB	2019	5 sites	100 % du territoire CAB
Gestion différenciée du patrimoine vert communautaire	2019	100 %	Depuis 2009
Zéro phytosanitaire	2019	100 %	Depuis 2009
Parcours PDIPR Oise	2019	250 km	Depuis 2018
Ligne ferroviaire MTVS	2019	4 km	Depuis 2019

Le territoire du Beauvaisis a une vraie richesse en termes de milieux naturels : l'État a identifié quatre sites sur le territoire comme « Natura 2000 » pour leur rareté ou fragilité (le

Massif forestier du Haut Bray de l'Oise, la Cuesta du Bray et le réseau des coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval, la Cavité de Larris-Millet à Saint-Martin-Le-Nœud. Suite à la fusion des deux intercommunalités en 2017 (CAB et CCRB), un site Natura 2000 vient s'ajouter à la liste, il s'agit du Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César. Cependant, l'étalement urbain consomme de plus en plus la surface de territoire et réduit ainsi les milieux naturels essentiels pour la préservation de la biodiversité.

Épanouissement de tous les êtres humains

Indicateur	Année	Valeur	Commentaires
Nombres de médecins généralistes libéraux Sur l'agglomération Sur la ville de Beauvais	2018	142 84	Drees / Asip-Santé - RPPS - Exploitation OR2S
Nombres de médecins généralistes pour 1 000 habitants Sur l'Agglomération Sur la Ville de Beauvais		8.5 6.2	
Communes concernées par le risque inondation	2019	16 communes concernées par un plan de prévention des risques inondations (PPRi) et 4 autres communes concernées par le risque inondation (Auneuil, Berneuil en Bray, Saint-Léger en Bray et Velennes)	Drees / Asip-Santé - RPPS, Insee - Exploitation OR2S
Communes concernées par l'atlas des zones inondables de la vallée du Thérain	2019	16 communes concernées	
Communes concernées par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)	2019	Seule la commune de Bresles est concernée par 1 PPRT concernant des risques d'effet thermique, de surpression et toxique en raison du site SEVESO seuil haut ING LEASING (ex Kuene et Nagel)	
Indices de la qualité de l'air	2019	Entre 73 % et 83 % à l'échelle de la région des Hauts-de-France.	2 stations de mesure sur la CAB : Boulevard Lamotte à Beauvais et aéroport de Beauvais/Tillé
Nombre de jours de pollution dans l'Oise	2019	16 journées de pollution dans le département de l'Oise : les particules ont concerné 11 des 16 journées et l'ozone est responsable des 5 journées restantes.	16 journées en 2019 contre 6 en 2018.

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Indicateur	Année	Valeur	Commentaires
part de la population de moins de 29 ans**	2016	41 %	France : 35,04 %
part de la population de 75 ans ou plus**	2016	8,30 %	France : 9,10 %
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (€)	2016	CAB : 19 959 Beauvais : 17 754	France : 20 300

La population au-delà de 75 ans est plus importante sur le Beauvaisis qu'au niveau de la France, comme celle des plus jeunes de moins de 29 ans.

Dynamique de développement suivant les modes de production et consommation responsables

Indicateur	Année	Valeur	Commentaires
Concentration d'emploi (emplois sur le territoire/100 actifs)**	2016	199,3	France : 98,5
Part des actifs du territoire ayant un emploi**	2016	19 292,00	France : 86,01 %
Nombre d'établissements de l'économie sociale et solidaire	2016	entre 12,1 % et 14,3 %.	

L'agglomération concentre l'emploi et attire des actifs au-delà de ses frontières ; cependant les actifs de l'agglomération ont plus de difficulté de trouver un emploi qu'au niveau national.

* Source : Géoïdd (Géographie et indicateurs liés au développement durable) du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

**INSEE

*** rapport CLS (contrat local de santé)

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur	2015	2016	2017	2018	2019	Commentaires
Nombre de voyages réalisés sur le réseau de bus	4 362 104	4 454 317	4 369 549	4 566 059	4 638 824	Progression 2013 à 2017 : +12%
Distance totale parcourue par le réseau de bus	1 419 008 km	1 159 680 km	1 477 235 km	1 557 100 km	1 524 818 km	
Part des déchets recyclés ou valorisés	42,8 %	44,0 %	45 %	47 %	57 %	Objectif Grenelle : 45 % d'ici 2015
Production des ordures ménagères (déchets non recyclés)	297 kg/hb	296 kg/hb	286 kg/hb	280 kg/hb	258 kg/hb	Objectif Grenelle : réduction par 5 kg/an de 2010 à 2015 Objectif atteint
Conformité en dépollution des eaux usées	100 %	100 %	77 %	92 %	92 %	12 stations d'épuration sur 13, seule celle de la Neuville-en-Hez est non conforme.
Connaissance des rejets au milieu naturel des réseaux de collecte des eaux usées	70 %	70 %	81 %	81 %	85 %	Un indice chiffré de 0 à 120 points est attribué selon le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par temps sec et en temps de pluie.
Points d'arrêts du réseau de bus accessibles aux utilisateurs de fauteuil roulant	76 %	75 %	NC	NC	80 %	
Personnes couvertes par le revenu de solidarité active (RSA) (allocataire + conjoint + enfants)**	10 953	16 664	9 144	NC	NC	
Taux de réussite des entreprises hébergées à la pépinière à 5 ans (%)	86	86	86	86	86	Taux stable

INDICATEURS D'EXEMPLARITÉ INTERNE

	Indicateur	2016	2017	2018	2019	Commentaires
En tant qu'institution écologiquement responsable	Part des véhicules électriques dans la flotte automobile Beauvais/ CAB/CCAS	14,66 %	14,66 %	17.80 %	18,56 %	Objectif fixé par la loi de la transition énergétique : 20 % Pour atteindre l'objectif des 20 % il faudrait acquérir 11 véhicules électriques supplémentaires en remplacement de véhicules thermiques. Cependant les frais de fonctionnement liés à la location des batteries et aux contrats de maintenances sont beaucoup plus élevés que les économies de carburants attendues.
	Part des véhicules à « énergie verte » Beauvais / CAB /CCAS				38,5 %	Ce chiffre comprend la somme des véhicules électriques et des véhicules à bicarburations. Pour la Ville (+ CCAS), la part s'élève à 42 %. Pour la CAB, elle est de 35 %.
	Consommation d'énergie du patrimoine	35 951 000 KWh	NC	NC	NC	2018 a été une année chaude. 2016 : hausse de la consommation due principalement à la rigueur climatique. Objectif de la France : Réduire la consommation énergétique de 20 % entre 2012 et 2020.
	Consommation d'eau en m3	83 400	NC	77 481	NC	Baisse très significative en 2015 due en partie à la convention passée avec Veolia qui permet de connaître l'index de consommation journalière, dès lors, une anomalie peut être résolue dans presque l'immédiateté. Un indice chiffré de 0 à 120 points est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau (en hausse de 7 points par rapport à 2015)
	Taux de renouvellement du parc informatique	15,4 %	31,8 %	17,6 %	19,3 %	
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (attribué au service assainissement)	71	59	62	68	Un indice chiffré de 0 à 120 points est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau (en hausse de 7 points par rapport à 2015)
En tant qu'employeur socialement responsable	Taux des sorties dynamiques des chantiers d'insertion	57 %	75 %	45 %	42 %	Le contexte économique de l'emploi et le nombre croissant des problématiques à résoudre empêchent une bonne évolution du taux
	Emplois d'avenir	2	13	3	1	
	Taux d'emploi des travailleurs handicapés	4,09 %	5,09 %	4,70 %	6,09 %	
	Pourcentage d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	56 %	66.25 %	69 %	57 %	
	Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation de développement personnel			31	47	
	Nombre d'agents bénéficiant d'une prise en charge mutuelle			477	545	

Egalité entre les femmes et les hommes :

Tableau de la répartition par filières en 2019 :

Catégorie	Sexe	Filière								TOTAL
		technique	administrative	animation	police	sportive	culture	médico sociale sanitaire et sociale	autres	
A	femmes	4	15			0	2	8	2	31
	hommes	10	10			1	2	2	2	26
B	femmes	7	23	12	0	1	2		1	46
	hommes	36	6	6	4	8	2		2	64
C	femmes	151	66	56	15	0	1	95	21	405
	hommes	307	13	31	30	0	1	0	3	385
TOTAL	femmes	162	104	68	15	1	5	103	24	482
	hommes	353	29	37	34	9	5	2	7	476

Montant moyen des rémunérations brutes en euros - année 2019 :

Catégorie	Hommes	Femmes	Différence
			(H-F)
Catégorie A	51 587	42 117	9 471
Catégorie B	36 333	32 607	3 726
Catégorie C	27 291	25 179	2 113
Moyenne globale	38 404	33 201	5 103